

6 - COMPOSANTES PATRIMONIALES

6.1 - Repères historiques

Le village de Tourrettes-sur-Loup tient son étymologie du mot ligure « tor » qui signifie « palier dans la montagne ».

Occupée aux premiers âges par une tribu Celto-Ligure puis par les Romains vers le III^{ème} siècle avec J.C, la commune de Tourrettes-sur-Loup subit les invasions des barbares (Wisigoths, Huns, Francs, Lombards...) jusqu'à ce que les Sarrasins fortifie le village et l'occupent jusqu'en 972.

Le village va connaître les luttes intestines entre le Comte de Provence et la Maison de Duras, se terminant par la donation de la terre de Tourrettes-lès-Vence à Guichard de Villeneuve, fief que sa famille conservera jusqu'à la révolution.

A partir de 1463, la peste ravage le pays pendant près de 70 ans, suivie par les guerres de religions – entre l'Autriche et l'Angleterre, d'Espagne, Révolution...-. Le château, construit en 1437, est transformé en hôpital pour l'armée d'Italie avant d'être vendu comme bien national et devenir l'Hôtel de Ville.

Durant des siècles, les habitants ont connu la vie rude des campagnes, des récoltes aléatoires et un espace agricole restreint. Peu de faits marquants ont jalonné le temps.

En 1894, le nom du village change. La tutelle de Vence disparaît et c'est la rivière bordant la commune au sud et à l'ouest qui caractérise désormais le village. La commune devient « Tourrettes-sur-Loup ».

Au cours du XIX^{ème} siècle, le développement de l'industrie de la parfumerie à Grasse va apporter à Tourrettes-sur-Loup de nouvelles perspectives. C'est le début d'une aventure qui associe une fleur à un village, un terroir et des familles puis quelques décennies plus tard des artistes et des artisans d'art.

Avec l'inauguration en 1892 de la voie Nice - Meyrargues, des bouquets de violettes sont vendus dans la capitale puis vers l'Allemagne ou la Grande-Bretagne.

6 - COMPOSANTES PATRIMONIALES

6.2 - Sites classés et inscrits

LES SITES CLASSÉS

Un site classé est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un « paysage », considéré comme remarquable ou exceptionnel.

En site classé, tous les travaux susceptibles de modifier l'aspect du site sont interdits, sauf autorisation spéciale.

Tourrettes-sur-Loup est concernée par le site classé « Les Baous ». Un schéma de valorisation et d'interprétation du site est en cours de réalisation.

Les Baous hautes falaises blanches dominant la plaine et les collines du littoral, constituent le décor d'arrière-plan de tout le littoral azuréen. La végétation d'altitude de ces hauts plateaux calcaires, contraste fortement avec l'espace littoral si proche. Nous sommes pourtant dans des paysages évoquant ceux de la région au début du XXème siècle : présence d'agriculture, pastoralisme, collines souvent nues de végétation (incendies, pâture), vastes étendues inhabitées, rares routes.

Dans un premier temps, l'idée directrice fut de protéger le décor de la vallée de la Cagne dans une profondeur suffisante et de conserver la majestueuse organisation frontale des quatre Baous encore naturels de Vence et de St-Jeannet, qu'ils constituent une rupture forte dans le paysage entre les collines du littoral et les Préalpes.

En juin 2009, le site classé des Baous a fait l'objet d'un diagnostic et d'un cahier de gestion portés par le Conseil Général des Alpes-Maritimes. Le cahier de gestion synthétise les enjeux à l'échelle du périmètre d'intervention pour décliner les orientations stratégiques selon cinq thèmes majeurs :

- Habiter le site
- Préserver les richesses naturelles et maintenir les activités traditionnelles garantes de cet équilibre

- Organiser la fréquentation et l'accès des usagers
- Informer et responsabiliser les usagers
- Organiser et coordonner la surveillance du site

La troisième partie de ce travail est en cours d'élaboration, il s'agit de la réalisation d'un schéma de valorisation et d'interprétation du site classé des Baous, portée par le PNR des Préalpes d'Azur.

LES SITES INSCRITS

Un site inscrit est un espace naturel ou bâti à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

En site inscrit, l'administration doit être informée au moins 4 mois à l'avance des projets de travaux. L'Architecte des Bâtiments de France émet généralement un avis simple.

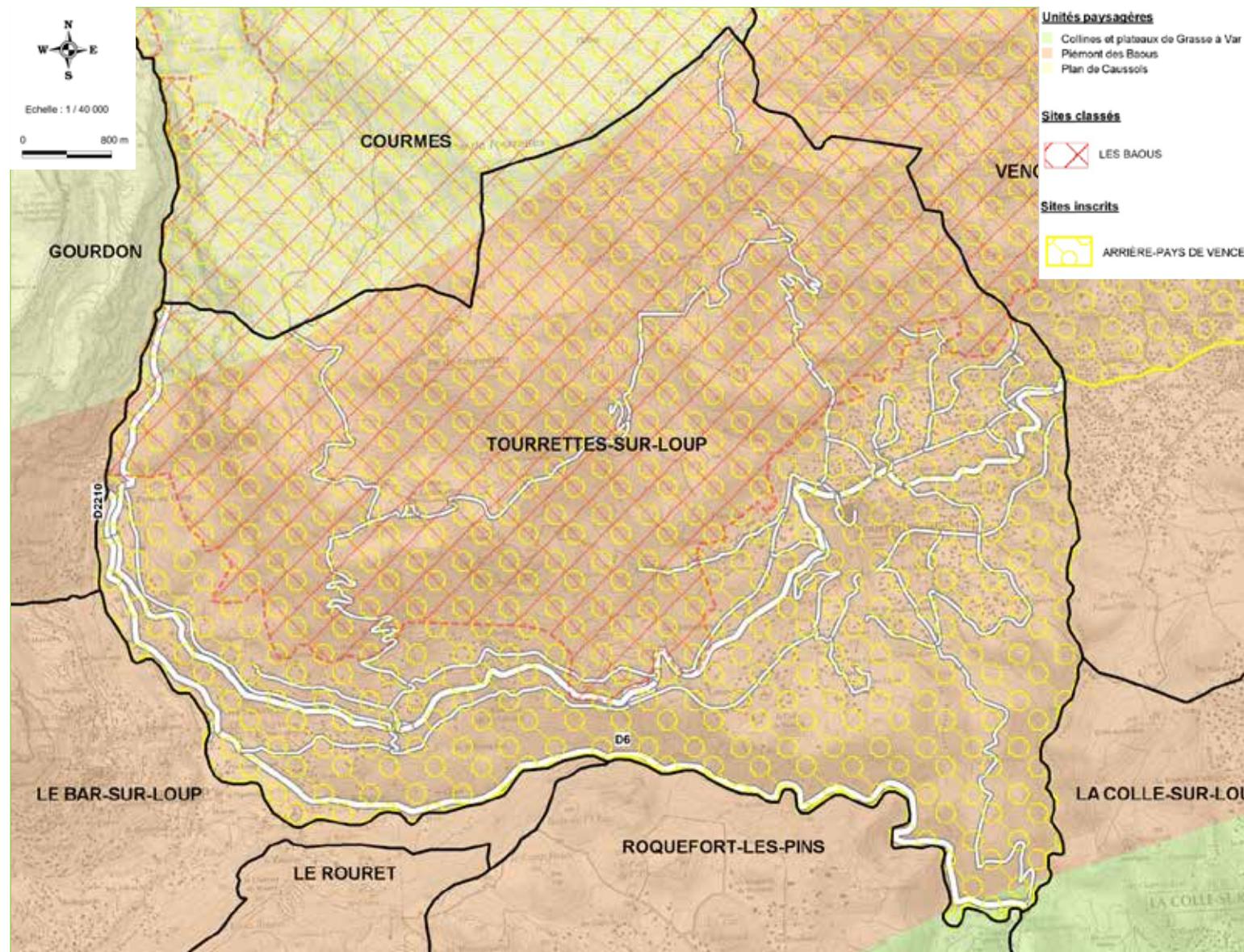
Tourrettes-sur-Loup se trouve sur deux sites inscrits :

- « Village ancien de Tourrettes-sur-Loup » ;
- « Arrière-pays de Vence ».

Le site inscrit « Village ancien de Tourrettes-sur-Loup » se situe dans le périmètre de celui de l'« Arrière-pays de Vence ».

6 - COMPOSANTES PATRIMONIALES

6.2 - Sites classés et inscrits



Périmètre des sites classés et inscrits à Tourrettes-sur-Loup

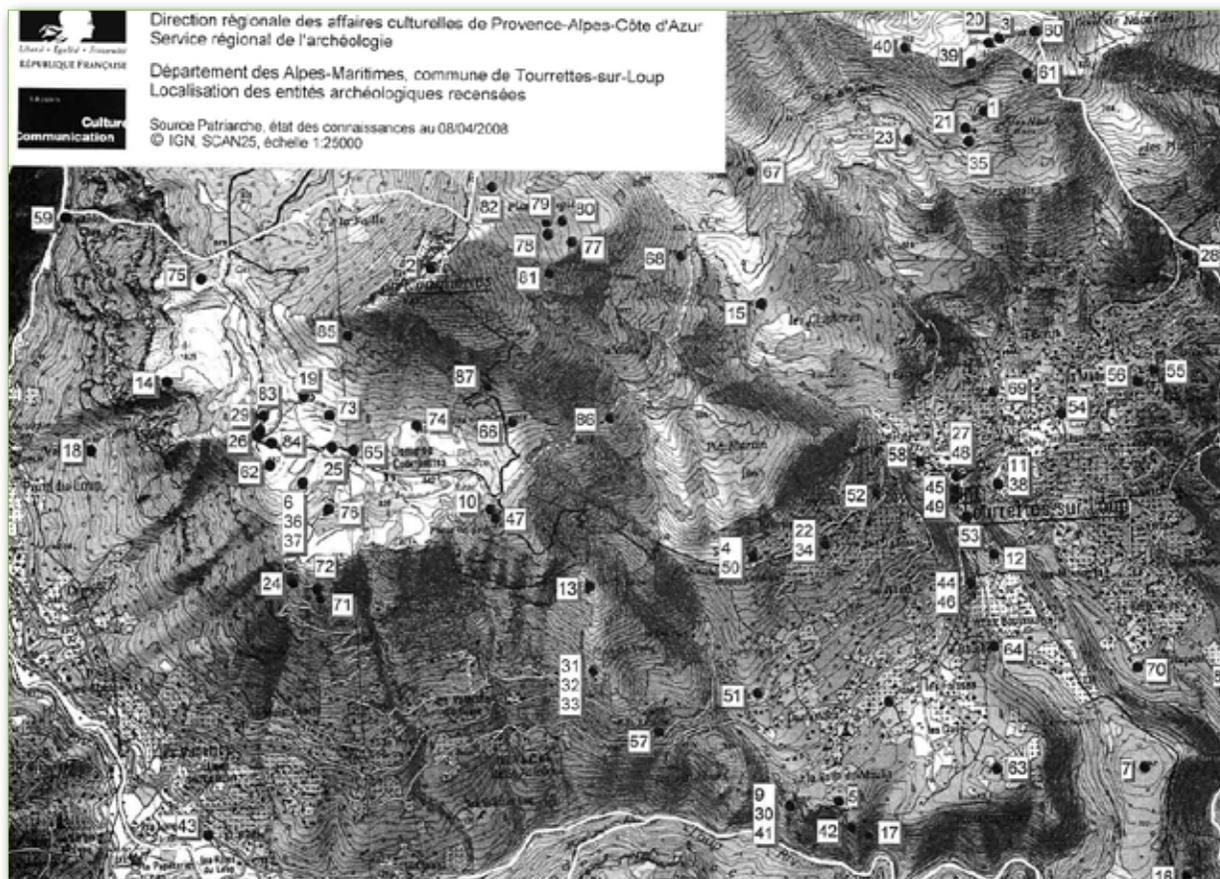
6 - COMPOSANTES PATRIMONIALES

6.3 - Sites archéologiques

L'article R.111-3-2 du Code de l'Urbanisme stipule que le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions sont de nature, par leur localisation, à compromettre la conservation ou la mise en valeur d'un site et de vestiges archéologiques.

A la demande du Service Régional de l'Archéologie de PACA et de la Municipalité de Tourrettes-sur-Loup, une campagne de prospections archéologiques de type inventaire a été effectuée sur le territoire de la commune en 2001.

Toutes époques confondues, le nombre de sites archéologiques s'élève à 88.



Entités archéologiques répertoriées à Tourrettes-sur-Loup



53 - Oratoire St Marc



14 - Dolmen de Camprancier



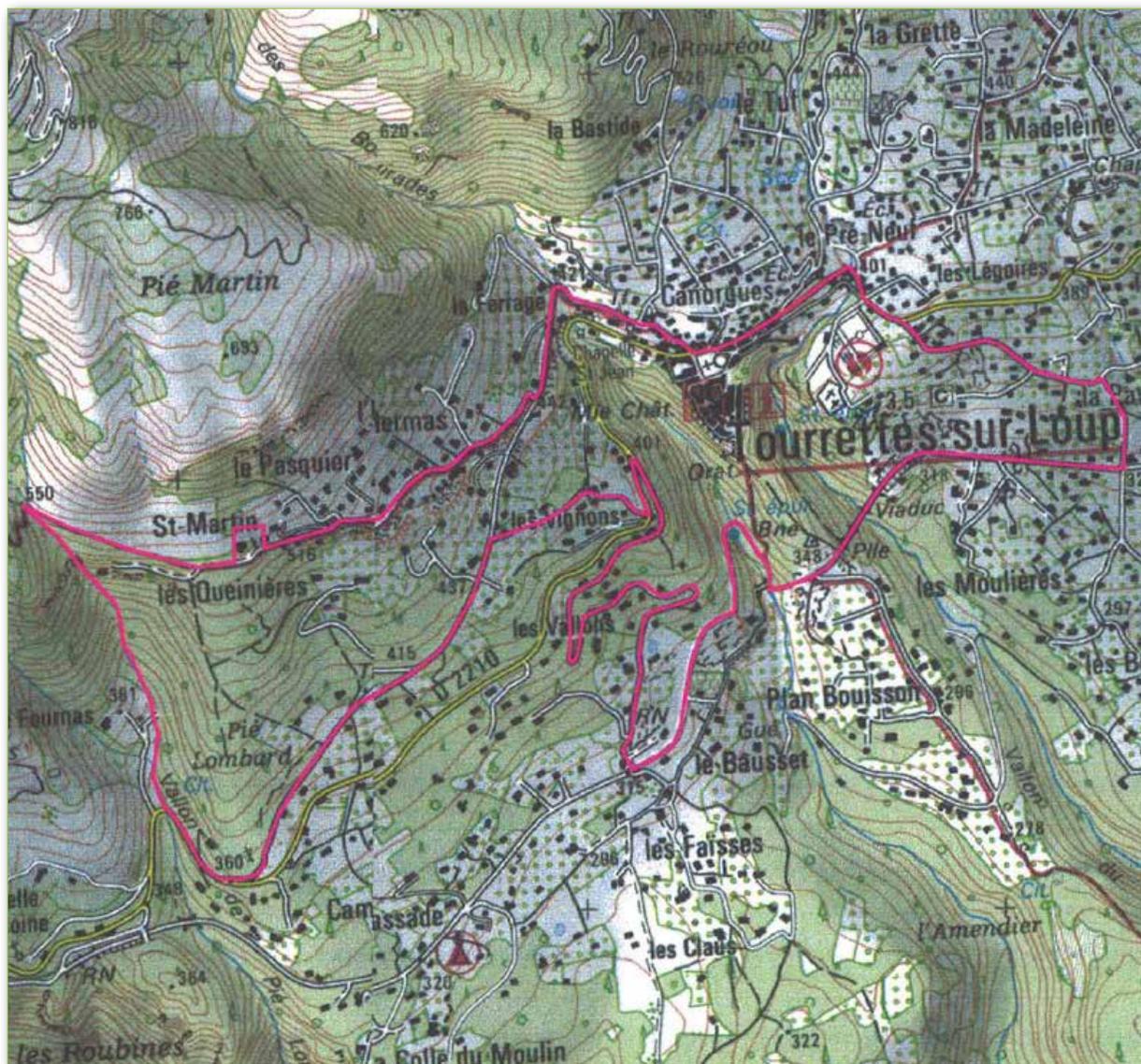
27 - Autel à Mercure

6 - COMPOSANTES PATRIMONIALES

6.3 - Sites archéologiques

Le Code du Patrimoine prévoit en outre la possibilité d'établir des zones dites de « présomption de prescription archéologique », dans lesquelles s'appliquent des dispositions particulières. Pour tous les permis de construire, d'aménager, de démolir, pour les ZAC ou pour des dossiers d'emprise au sol supérieure, le préfet de région doit être saisi.

Tourrettes-sur-Loup est concernée par une zone comprenant toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité dans la carte ci-contre.



Emprise de la zone de saisine

6 - COMPOSANTES PATRIMONIALES

6.4 - Monuments historiques

Des édifices peuvent faire l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques lorsqu'ils présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation.

Sur le territoire communal de Tourrettes-sur-Loup, la Maison Gaudet, ou maison du Rouréou, est inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 18 novembre 1998.

C'est une maison bulle conçue par l'architecte Antti Lovag en 1986, située au nord du village de Tourrettes-sur-Loup, près de la route du Caire.

Ce bâtiment bénéficie également du label Patrimoine du XX^{ème} siècle.



Maison Gaudet à Tourrettes-sur-Loup

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.1 - Patrimoine naturel

Sur la commune, il existe un certain nombre de mesures prises pour la préservation du patrimoine naturel et des espèces qui contribuent au maintien de la biodiversité et que le PLU doit prendre en compte. On distingue différents zones d'inventaire, de protection et de conservation qui concerne le territoire de la commune :

- Le zonage d'inventaire se traduit au travers des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Ce sont des portés à connaissance inventoriant les espèces présentes dans une zone donnée.
- Le zonage de conservation se traduit au travers des sites Natura 2000, c'est-à-dire des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la Directive Habitats et des Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la Directive Oiseaux.
- Le zonage de protection se traduit principalement au travers des parcs naturels (nationaux, régionaux ou départementaux), des réserves naturelles (nationales ou régionales), des réserves biologiques, des réserves de biosphère, des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB), des sites classés et des sites inscrits, des plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées,...

ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUES, FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES

Une ZNIEFF est un espace particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant un milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. L'inventaire des ZNIEFF identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. On distingue les ZNIEFF de type I et de type II.

Les premières correspondent à des sites particuliers généralement de taille réduite. Elles correspondent à des enjeux très forts de préservation voire de valorisation des milieux naturels rares, remarquables ou typiques, qualifiés de « déterminants ». Les deuxièmes correspondent à des ensembles géographiques généralement importants incluant souvent des ZNIEFF de Type I. Elles forment des grands ensembles naturels, riches, peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes. L'enjeu est de préserver les grands équilibres et de protéger les écosystèmes.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire directe, elles ont le caractère d'un inventaire scientifique. La loi de 1976 sur la protection de la nature impose cependant aux PLU de respecter les préoccupations environnementales et interdit aux aménagements projetés de « détruire, altérer ou dégrader le milieu particulier » à des espèces animales ou végétales protégées.

Les ZNIEFF de Type I

Sur Tourrettes-sur-Loup sont présentes deux ZNIEFF de Type I. Il s'agit de la ZNIEFF « Hautes gorges du Loup » et de la ZNIEFF « Pic de Courmettes ».

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.1 - Patrimoine naturel

- **La ZNIEFF « Hautes gorges du Loup »**, d'une superficie de 1 469 ha, se situe à une altitude comprise entre 210 m et 1 086 m. Les Gorges du Loup sont connues pour compter parmi les plus beaux monuments naturels des Préalpes du Sud.

Le Loup s'écoule au fond de gorges très encaissées, entre de hautes parois verticales, séparant les plateaux karstiques de Caussols et de Saint-Barnabé. Il traverse une région très pittoresque présentant une multitude de curiosités naturelles : grottes, cascades (cascade de Courmes), barres rocheuses spectaculaires, énormes marmites, grottes. L'effet esthétique est encore augmenté par la coloration particulière de la roche.

On retrouve dans ces gorges un mélange de flore mésophile, au bord de la rivière (la Scolopendre (*Asplenium scolopendrium subsp. scolopendrium*), la Violette de Jordan (*Viola jordanii*)) et d'une flore thermophile, voire xérophile, sur les escarpements rocheux avec le Chou des montagnes (*Brassica montana*), l'Amarinthe (*Cachrys trifida*), le Lavatère maritime (*Lavatera maritima*), ...

Il convient de souligner la présence de l'Ephedra des Monts Nébrodes (*Ephedra major*) de découverte récente et ici dans sa seule localité des Alpes-Maritimes.

En outre, les hautes gorges du Loup offrent un intérêt faunistique très élevé. Ce sont en effet 33 espèces animales d'intérêt patrimonial qui ont été observées dans cette zone. Parmi elles, on dénombre 13 espèces déterminantes.

L'avifaune nicheuse et estivante locale est représentée par plusieurs espèces intéressantes : l'Aigle royal, le Faucon pèlerin, le Grand-duc d'Europe, le Cincle plongeur, le Monticole bleu.

L'intérêt mammalogique du site résulte de la présence de la Genette, petit carnivore remarquable, originaire d'Afrique et d'affinité méridionale, en expansion géographique dans notre pays, habitant les mosaïques de milieux variés avec forêts, bocages, coteaux, friches buissonneuses, broussailles, rochers, éboulis et cours d'eau, jusqu'à 2 000 mètres d'altitude. De plus, plusieurs chauves-souris sont intéressantes : le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe, le Vespère de Savi, la Noctule de Leisler, le Vespertilion de Capaccini, le Vespertilion à oreilles échancrées, le Minoptère de Schreibers.

L'herpétofaune locale renferme notamment le Lézard ocellé.

Le Loup héberge aussi deux poissons remarquables : le Blageon et le Barbeau méridional, espèces toutes deux protégées au niveau européen.

Quant aux invertébrés patrimoniaux, sont présents tout d'abord l'Ephippigère terrestre (*Ephippiger terrestris terrestris*) ainsi que plusieurs Lépidoptères dignes d'intérêt : l'Azuré du Serpolet (*Maculinea arion*), Lycénidé Polyommatiné vulnérable et déterminant, en régression, plutôt localisé, protégé au niveau européen car il est menacé par la destruction de son habitat (les bois clairs et ensoleillés, les prairies, les zones buissonneuses et les friches sèches à Serpolet), la Diane (*Zerynthia polyxena*)...

- **La ZNIEFF « Pic des Courmettes »** occupe une superficie de 40,93 ha et se situe à une altitude comprise entre 887 et 1 179 m. Le Pic de Courmettes présente des escarpements grandioses orientés Nord-Ouest, contrairement à la plupart des plis préalpins qui tournent leurs falaises vers le sud. Cette topographie particulière crée un microclimat local plus humide et plus frais. La végétation est ainsi soumise à trois types d'influences :

- des espèces caractéristiques de montagnes plus élevées ou situées plus au nord comme les Hêtres, Tilleuls,
- des espèces de la flore saxatile attachée aux murailles calcaires,
- des espèces de la flore méditerranéenne qui arrivent à pénétrer le milieu.

Il en résulte de belles formations forestières qui rassemblent le Hêtre, le Chêne vert, le Chêne pubescent, l'Ostrya, le Pin sylvestre et le Houx.

Parmi les espèces végétales déterminantes, sont présents la Primevère marginée (*Primula marginata*) et le Vêrâtre noir (*Veratrum nigrum*).

S'agissant de la faune dans cette zone, ont pu être recensées 8 espèces animales d'intérêt patrimonial parmi lesquelles 4 sont des espèces déterminantes.

L'avifaune nicheuse et estivante locale comprend notamment l'Aigle royal et la Bécasse des bois.

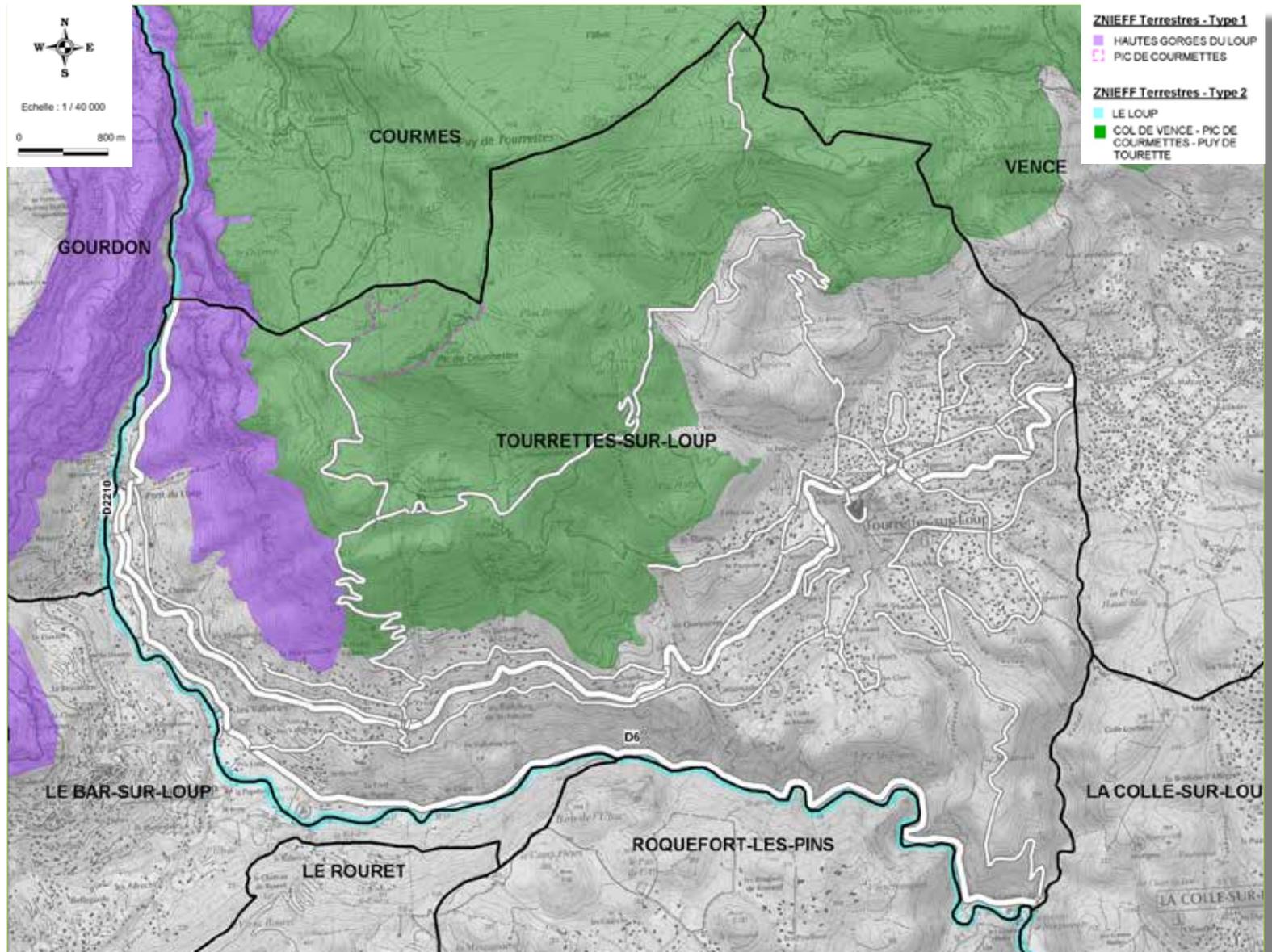
Les Batraciens sont localement représentés par la Grenouille agile.

Enfin, pour les invertébrés d'intérêt patrimonial, trois Coléoptères ont été recensés.

Il s'agit de la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*), Cérambycidé Cérambyciné, les Carabiques (*Polysticus fasciolatus* et *Duvalius brujasi devillei*), un Arachnide, la Lycose de Narbonne (*Lycosa narbonensis*) et enfin, un Crustacé, le Cloporte (*Metoponorthus myrmecophilus*).

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.1 - Patrimoine naturel



Périmètre des ZNIEFF

Source : État Initial de l'Environnement - CEREG Territoires

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.1 - Patrimoine naturel

Les ZNIEFF de Type II

Deux ZNIEFF de Type II sont également inventoriées sur le territoire de Tourrettes-sur-Loup : « Le Loup » et « Le Col de Vence - Pic de Courmettes - Puy de Tourette ».

- **La ZNIEFF « Le Loup »** a une superficie de 251 ha et est située à une altitude comprise entre 2 et 1 305 mètres.

Issu de massifs karstiques, le Loup s'écoule essentiellement sur un substrat calcaire (calcaires et dolomies jurassiques et crétacés, argiles et évaporites du trias, gypse, marnes, sables et conglomérats), souvent au fond de gorges très encaissées, entre des falaises aux parois verticales très abruptes et riches en grottes, d'où l'intérêt chiroptérologique particulier de ce cours d'eau. Le cours du Loup possède quelques cascades naturelles infranchissables. Il est bordé de belles formations de ripisylves à Peupliers blancs, Peupliers noirs, Saules et Frênes.

S'agissant de la flore, seule une mention ancienne de l'Épiaire des marais et la Vigne sauvage est notable.

En revanche, ce cours d'eau présente globalement un intérêt faunistique élevé. On y dénombre pour le règne animal 24 taxons d'intérêt patrimonial dont 8 sont déterminants.

Le peuplement chiroptérologique du site mérite l'attention avec la présence des espèces suivantes : le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe, le Vespertilion de Capaccini, le Vespertilion à oreilles échancrées, le Minioptère de Schreibers.

L'avifaune nicheuse locale dispose de quelques espèces intéressantes : le Grand-duc d'Europe, le Martin-pêcheur d'Europe, le Cincle plongeur, la Cistude d'Europe.

Les poissons d'eau douce sont notamment représentés par la Grande Alose, le Blageon, et le Barbeau méridional.

Quant aux Arthropodes d'intérêt patrimonial, il peut être mentionné la Diane, la Zygène (*Zygaena cynarae*) et le Carabique (*Pristonychus*).

- **La ZNIEFF « Col de Vence - Pic de Courmettes - Puy de Tourette »** est une ZNIEFF de 6 243 ha avec une altitude comprise entre 395 et 1261 m.

Ce territoire englobe une partie des premiers contreforts des Préalpes de Vence ; c'est un ensemble de plateaux et de corniches, premiers balcons au-dessus de la Côte d'Azur.

L'ensemble de la zone a été modelée par l'érosion karstique et par une activité humaine de longue date (villages, terrasses, bories...). Ainsi, les immenses étendues de pâturage tranchent avec les forêts et les taillis boisés qui occupent les versants nord et les vallons. La variété des paysages et des milieux confère à cette zone une diversité biologique élevée.

On y trouve des garrigues à Genêts de Villars, des bois de Chênes pubescents à Buis et à Erables, des forêts mixtes de Chênes et Tilleuls, de très belles ostryaies en limite d'aire, de belles chênaies à Cephalanthères, et on note aussi la présence du Chêne sessile, rare dans le département. D'autre part, la forte condensation atmosphérique est favorable à une puissante dynamique du noisetier qui forme des peuplements exceptionnels. On note aussi la présence de mares temporaires sur calcaires sur le domaine des Courmettes.

Les espèces végétales patrimoniales sont également nombreuses. On y trouve entre autres l'Ancolie de Bertoloni, l'Iris à feuilles de graminées, la Nivéole de Nice, l'Ophrys aurélien, la Pivoine officinale.

Le patrimoine faunistique revêt un intérêt biologique exceptionnel car il est riche de 82 espèces animales d'intérêt patrimonial. Parmi elles figurent 32 espèces déterminantes.

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.1 - Patrimoine naturel

SITES NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau de sites naturels d'importance communautaire pour la conservation de la biodiversité en s'appuyant sur un réseau cohérent d'espaces désignés pour leur richesse particulière. Ce réseau abrite des habitats naturels d'intérêt communautaire ou habitats d'espèces animales ou végétales participant à la richesse biologique du continent européen et dont l'objectif est de « mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité ».

Ce réseau s'appuie sur deux directives « Oiseaux » et « Habitats ».

- La Directive Habitats : son but principal est de favoriser la biodiversité, par le maintien, voire la restauration, dans un état de conservation favorable des habitats naturels ainsi que des habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans les Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Celles-ci sont issues des sites potentiels inventoriés, appelés pSIC (proposition de Site d'Intérêt Communautaires) puis Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) une fois approuvées.
- La Directive Oiseaux vise à la conservation de l'avifaune sauvage en Europe, avec les Zones de Protection Spéciales (ZPS) qui s'appuient sur l'inventaire scientifique des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Après une validation nationale, les sites Natura 2000 sont proposés à la commission européenne pour intégrer le réseau. Les sites font ensuite l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB) – document d'orientation et de gestion élaboré sous la responsabilité des collectivités territoriales, en partenariat avec les gestionnaires et usagers du territoire, les scientifiques, les représentants des associations de protection de la nature, et les représentants de l'État –.

Il a été recensé sur la commune de Tournettes-sur-Loup deux ZPS (Zones Spéciales de Conservation) :

- « Préalpes de Grasse » n°FR9301570 ;
- « Rivière et gorges du Loup » n°FR9301571.

- **La ZSC des « Préalpes de Grasse »** couvrent une superficie de 18 232 ha, à une altitude moyenne de 1 010 m. Ce site est situé au nord de Grasse et de Vence et constitue le premier relief important dominant le littoral de la Côte d'Azur.

Il regroupe trois ensembles disjoints :

- à l'ouest, les plateaux de Caussols, Calern, la montagne de Thiey et leurs abords,
- à l'est, délimitée par les gorges du Loup qui séparent les deux entités, la zone de plateaux constituée par le col de Vence et ses abords,
- au nord, la forêt domaniale du Cheiron, située dans l'ubac de cette montagne, en contrebas de la station de Gréolières-les-Neiges.

La ZSC est occupée à 52 % de landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues et Phrygana et pour environ 15 % de pelouses sèches et steppes et de forêts caducifoliées. Elle représente un site exceptionnel de par son ensemble complexe de systèmes steppiques et karstiques. Elle accueille de nombreuses espèces rares notamment sur le plan floristique.

Le DOCOB des « Préalpes de Grasse », approuvé le 27 juillet 2004, a pour objet d'inventorier les habitats et les espèces à protéger ainsi que leur état de conservation, d'identifier les pratiques et les besoins d'ordre socio-économique, de hiérarchiser les enjeux et de définir de façon concertée et cohérente des objectifs de gestion.

Pour les grands espaces pastoraux d'altitude

Cet enjeu concerne le Puy de Tournettes qui est caractérisé par l'importance des formations végétales ouvertes. Il concentre l'essentiel des habitats et des espèces remarquables inféodés aux milieux ouverts qui confèrent une grande part de l'intérêt et de l'originalité du site.

La lutte contre la dynamique de reforestation constitue une priorité. La pérennisation des activités pastorales constitue l'unique voie pour assurer une certaine durabilité à la conservation de ces espaces. En certains secteurs, des travaux de reconquête de milieux doivent accompagner la gestion pastorale.

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.1 - Patrimoine naturel

La maîtrise de la fréquentation y constitue également un objectif important dans le double but de minimiser ses impacts directs sur le milieu, mais aussi de permettre aux éleveurs d'exercer sans trop de gêne leur activité professionnelle.

Pour les pelouses, landes et garrigues de moindre altitude

Ces formations sont largement représentées, réparties en de nombreux points du site. Peuvent être cités à titre d'exemple le plan de Noves, les espaces situés au nord des Baous de la Gaude, de Saint-Jeannet, des Blancs, le Caire, le col Ferrier. Elles englobent également de nombreux adrets, jusqu'à des altitudes élevées, en secteur bien exposé.

La dynamique d'enfrichement y est très rapide et généralement déjà bien avancée. Les formations à genêts sont très représentées. La sensibilité aux incendies y est particulièrement élevée et les enjeux forts. L'activité pastorale perdure, mais de manière extensive.

Sur ces espaces, la lutte contre l'enfrichement reste un objectif important. Toutefois l'intérêt biologique, bien que certain, y est moindre. Il ne saurait donc justifier à lui seul et de manière systématique le recours à des travaux importants ou des brûlages répétés pour assurer une politique de reconquête de secteurs déjà très enfrichés. Ce type d'intervention est en effet susceptible de générer d'autres impacts et il convient de les réserver aux zones prioritaires. Il importe donc ici de considérer avec les éleveurs et les autres acteurs locaux quels secteurs sont susceptibles de faire l'objet d'une utilisation pastorale effective et pérenne et d'y concentrer les efforts, en terme d'opérations d'accompagnement.

Pour les milieux forestiers

Les habitats et les espèces d'intérêt communautaire concernés sont nombreux. Toutes les forêts d'essences caducifoliées, en particulier dans leurs faciès les plus âgés, constituent des habitats d'espèces. Il en est de même de forêts âgées de pin sylvestre. Il convient d'insister sur la rareté certaine des îlots de forêts matures sur le site. Ce type de formation est amené à se développer de façon naturelle sur le site. Toutefois la maturation est un phénomène qui demande généralement

plusieurs dizaines d'années, voire un siècle ou plus. La conservation des noyaux relictuels, rares à ce jour, est donc essentielle.

Il s'avère que la plus grande part de la surface forestière du site est peu susceptible d'exploitation, aujourd'hui comme à terme. En effet, l'essentiel des boisements existants se caractérise par une accessibilité difficile, ou une situation de relief très escarpé, ou par des produits forestiers de faible valeur intrinsèque et dont il est difficile d'envisager raisonnablement leur commercialisation.

Sous réserve de maintenir une veille sur la stabilité des peuplements, l'objectif principal de protection générale qui s'impose alors est favorable à l'expression de la dynamique naturelle.

Cette situation devrait permettre à terme de recréer des conditions favorables aux richesses identifiées en milieu forestier, en particulier par maturation des peuplements.

Le document d'objectifs est un document destiné à étudier et fixer les orientations de gestion dans la plus large concertation avec les acteurs locaux. Le volet opérationnel a ensuite pour vocation de décliner les orientations retenues en choisissant les modes d'actions. Le site Natura 2000 révèle deux constats forts à savoir, l'expression d'un niveau exceptionnel de biodiversité et le rôle déterminant du pastoralisme. Ainsi les grands objectifs consistent à :

- Préserver et gérer durablement les milieux ouverts
- Maîtriser la fréquentation du public
- Conserver les îlots de forêt mature.

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.1 - Patrimoine naturel

- **La ZSC « Rivière et gorges du Loup »** occupe une superficie de 3 485 ha et est située à une altitude moyenne de 513 m.

Cette ZSC est composée pour moitié de forêts caducifoliées et mixtes et en moindre quantité de résineux. Elle est également constituée de landes, broussailles, maquis et garrigues. Elle comprend la partie inférieure de la rivière du Loup et les grandes gorges calcaires qui l'entourent.

La chiroptérofaune est remarquable avec notamment de très importantes colonies de Minioptère de Schreibers. Le site montre une grande richesse floristique (nombreuses espèces rares et protégées). En outre, est présent sur la commune :

- Une zone de protection spéciale « Préalpes de Grasse », n°FR9312002
- Une zone d'importance pour la conservation des oiseaux « Préalpes de Grasse », n° PAC 26

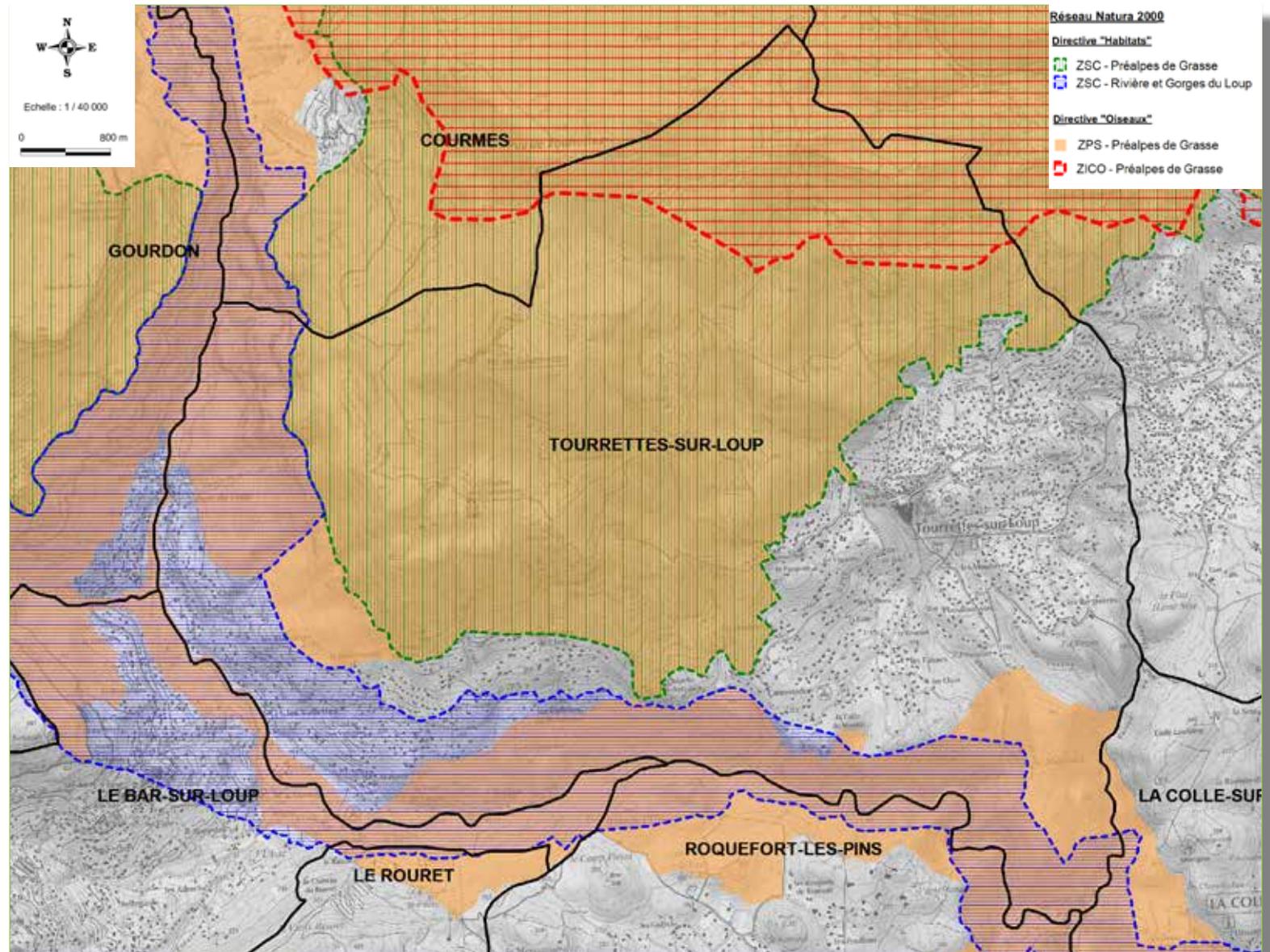
Le DOCOB révèle l'expression d'une richesse biologique exceptionnelle et le besoin d'un développement concerté et raisonné, tant en matière d'urbanisation que de prise en compte de l'accueil touristique sur le site.

Les objectifs assignés au site sont ainsi :

- Maîtriser la fréquentation du public et ses impacts,
- Préserver l'intégralité des milieux aquatiques, riverains, rocheux et souterrains,
- Maîtriser de manière concertée et active le développement urbain,
- Maintenir une activité agro-pastorale,
- Poursuivre une politique active de prévention des incendies.

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.1 - Patrimoine naturel



Périmètre des zones Natura 2000

Source : État Initial de l'Environnement - CEREG Territoires

136

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.1 - Patrimoine naturel

PARC NATUREL RÉGIONAL DES PRÉALPES D'AZUR

La commune de Tourrettes-sur-Loup fait partie depuis le décret n°2012-421 du 28 mars 2012 du parc naturel régional des Préalpes d'Azur. Sa gestion est définie par une Charte, qui « détermine les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire du Parc, ainsi que les mesures permettant la mise en œuvre de ses objectifs » (article R.333-3 du code de l'environnement).

La Charte du parc naturel régional des Préalpes d'Azur s'articule autour de 4 grands axes, composés chacun de plusieurs orientations stratégiques. Les 4 axes sont les suivants :

Axe 1 : fédérer les acteurs du territoire autour de la protection et de la gestion de l'exceptionnelle biodiversité et du paysage des Préalpes d'Azur,

Axe 2 : permettre le développement d'un territoire exemplaire, solidaire et dynamique,

Axe 3 : consolider l'identité du territoire par la valorisation des patrimoines,

Axe 4 : positionner l'homme comme acteur du projet de territoire.

L'approbation de la Charte est un acte volontaire, qui a valeur de contrat entre les collectivités signataires. Le périmètre du parc concerne 45 communes des Alpes-Maritimes dont 3 sont incluses dans le territoire de la CASA (Gourdon, Caussols et Tourrettes-sur-Loup).

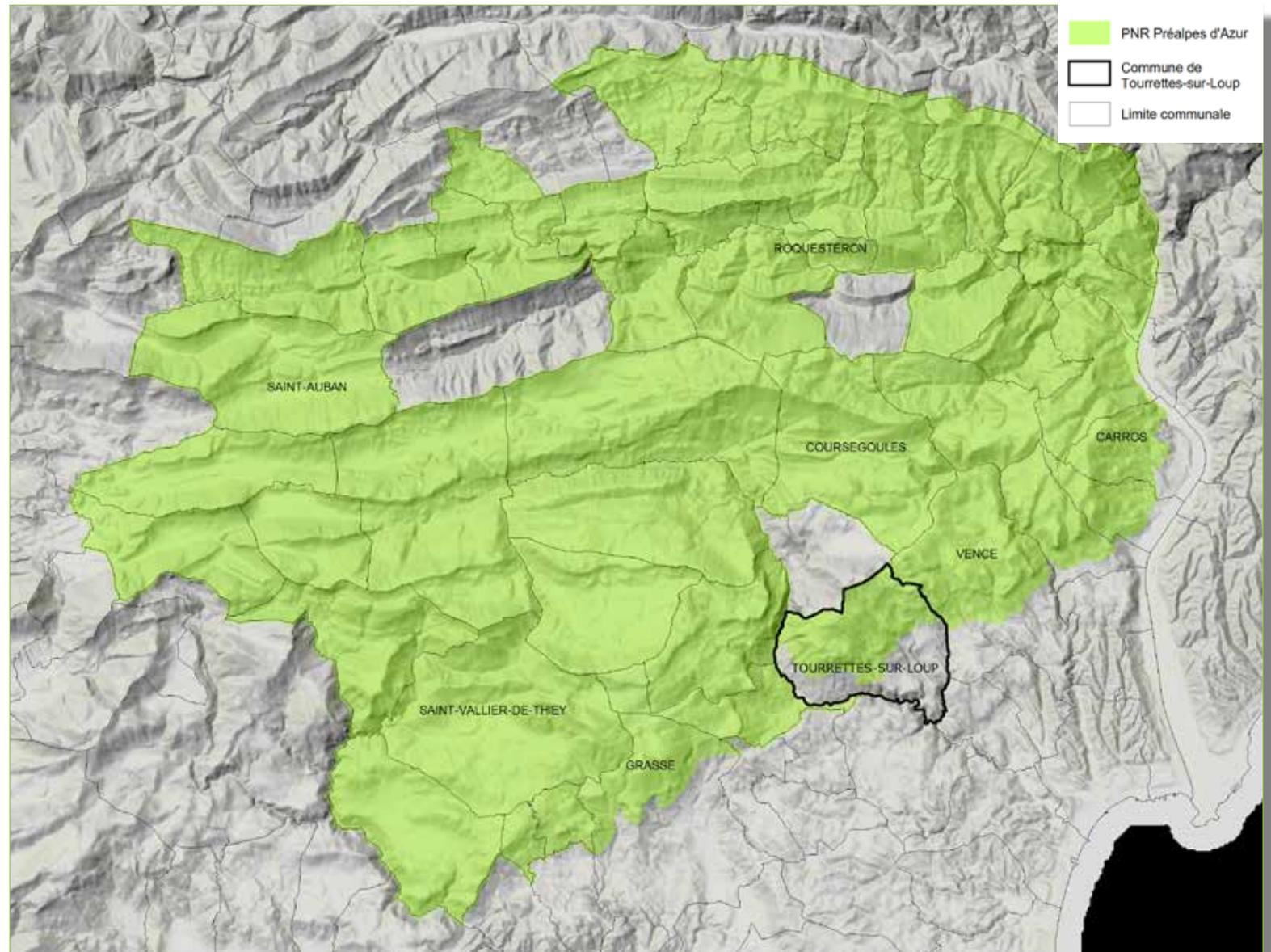
Le PNR est un outil opérationnel qui permettra d'engager des démarches de développement durable. Un territoire est caractérisé par :

- L'homogénéité du territoire, sa cohérence paysagère et géologique.
- Sa grande richesse naturelle avec de nombreux zonages environnementaux préexistants et de nombreux habitats naturels préservés.
- L'importance du patrimoine historique et culturel.
- Une agriculture porteuse de potentialités économiques fortes.

Ainsi, ces atouts permettront de développer des activités touristiques respectueuses du territoire. Dans ce cadre, le PNR, peut soutenir et animer un tissu économique porteur de nouvelles opportunités. Il pourra aussi faciliter la mise en place d'une logique territoriale propre qui soulignera les complémentarités entre les zones urbaines et les zones rurales et promouvoir des nouveaux modes de gestion des espaces naturels, aujourd'hui, sujets à la surfréquentation.

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.1 - Patrimoine naturel



Délimitation du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

Source : État Initial de l'Environnement - CEREG Territoires

138

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.1 - Patrimoine naturel

PLANS NATIONAUX D' ACTIONS (PNA)

Les Plans Nationaux d'Action pour les Espèces menacées (PNA) constituent une des politiques mises en place par le Ministère en charge de l'Environnement pour essayer de stopper l'érosion de la biodiversité. Ils sont codifiés à l'article L.414-9 du code de l'Environnement : « *Des plans nationaux d'action pour la conservation ou le rétablissement des espèces visées aux articles L.411-1 et L.411-2 ainsi que des espèces d'insectes pollinisateurs sont élaborés et, après consultation du public, mis en œuvre sur la base des données des instituts scientifiques compétents lorsque la situation biologique de ces espèces le justifie.* ».

Ces plans tiennent compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des impératifs de la défense nationale.

Une partie de la commune de Tourrettes-sur-Loup se trouve dans le périmètre du PNA de l'Aigle Bonelli, il s'agit du Nord et de l'Ouest du territoire.

L'Aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*) est classé parmi les Rapaces de la famille des Accipitridés. En France la population nationale comprend, en 2009, 29 couples d'aigles répartis sur 7 départements du pourtour méditerranéen. Il est strictement limité aux milieux semi-arides des régions ensoleillées de type méditerranéen et donc en France, l'espèce occupe l'arrière-pays de la côte méditerranéenne. Son territoire de chasse est constitué de milieux ouverts tels que les garrigues, les pelouses à Brachypode rameux (*Brachypodium retusum* ou Baouque en occitan et en provençal), entrecoupées de vignes et de coteaux calcaires. Il niche sur les falaises typiques des reliefs méditerranéens de basses altitudes: escarpements, gorges, puechs, barres...

L'Aigle de Bonelli figure à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », 79/409/CEE relative à la conservation des oiseaux sauvages. Elle vise à assurer la protection de toutes les espèces d'oiseaux désignées en annexe I de ladite Directive et elle permet la désignation de Zones de Protection Spéciale qui sont destinées à renforcer le réseau Natura 2000. Si la situation de l'Aigle de Bonelli est aujourd'hui alarmante, c'est parce que l'espèce est très durement affectée par un certain nombre de

menaces d'origine anthropique directes ou indirectes, l'impact se faisant alors ressentir sur le succès de la reproduction, les ressources alimentaires disponibles, ou plus généralement sur les territoires des aigles...Le domaine vital de l'Aigle englobe le territoire ou site de nidification et les zones de chasse. Les couples exploitent de façon optimale leur domaine vital et sont attachés à leur territoire toute l'année, et généralement toute leur vie. La fréquentation humaine à proximité des sites de nidification peut affecter le succès de reproduction des couples d'Aigles de Bonelli. L'extension de l'urbanisation compte parmi les nombreuses causes de dérangements potentielles. Leurs domaines vitaux sont situés à proximité de villes moyennes et grandes et toujours sur des sites touristiques ou attractifs, l'urbanisation et la construction d'infrastructures de transport les détruisent inmanquablement.

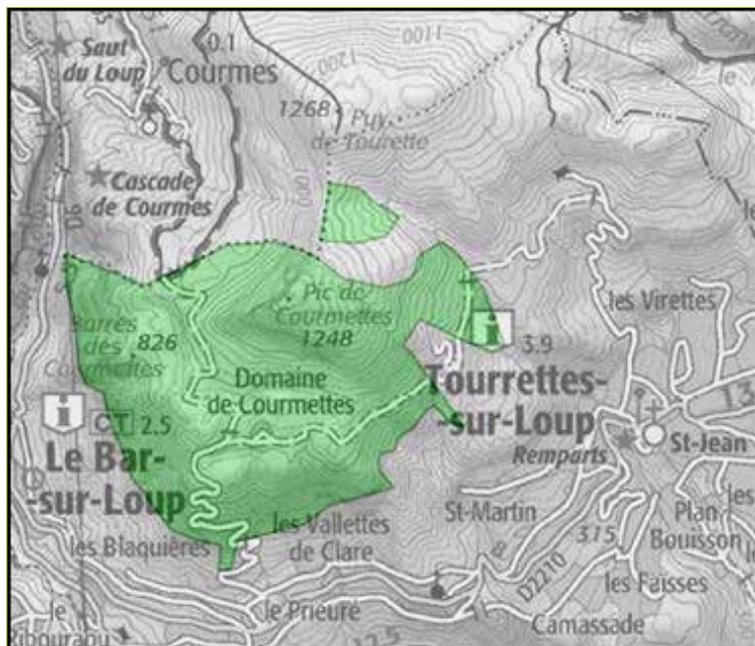
7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.1 - Patrimoine naturel

TERRAINS DU CEN-PACA

Pour conserver l'exceptionnelle richesse de la région PACA, le Conservatoire d'Espaces Naturels, association régionale de protection de la nature, gère des terrains acquis par elle ou par d'autres partenaires dans le but de conserver la diversité biologique des espaces naturels remarquables de la région.

Le domaine des Courmettes présent sur la commune est un terrain dont la gestion est assurée par le CEN-PACA. Il a une superficie de 617,38 ha.



7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.2 - Trame verte et bleue

La perte de biodiversité est considérée aujourd'hui comme une des menaces environnementales majeure, non seulement à l'échelle internationale, mais également à l'échelle nationale.

La Trame Verte et Bleue est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement, qui vise à limiter l'érosion de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. La Trame Verte et Bleue est ainsi constituée de continuums écologiques (milieux forestiers, ouverts, humides...) et des corridors (voies de déplacement) qui les relient. Le tout représente un maillage d'espaces naturels.

La protection de ces espaces favorise le maintien de la diversité des habitats et garantit l'accomplissement du cycle de vie des espèces, ainsi que la mise à disposition des milieux assurant leur libre circulation.

La caractérisation d'une trame verte et bleue repose sur l'identification :

- des continuums écologiques terrestres et aquatiques, qui correspondent aux ensembles de milieux favorables au déplacement des espèces ;
- des corridors écologiques et de leur fonctionnement, qui dépend des types de milieux et des espèces présentes. Ces corridors doivent permettre les échanges écologiques entre les continuums. Ils sont définis à partir de l'évaluation du potentiel de franchissabilité et de perméabilité pour les espèces, en fonction de la nature de l'occupation des sols (zones agricoles, friches, zones urbanisées, infrastructures, etc.).

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

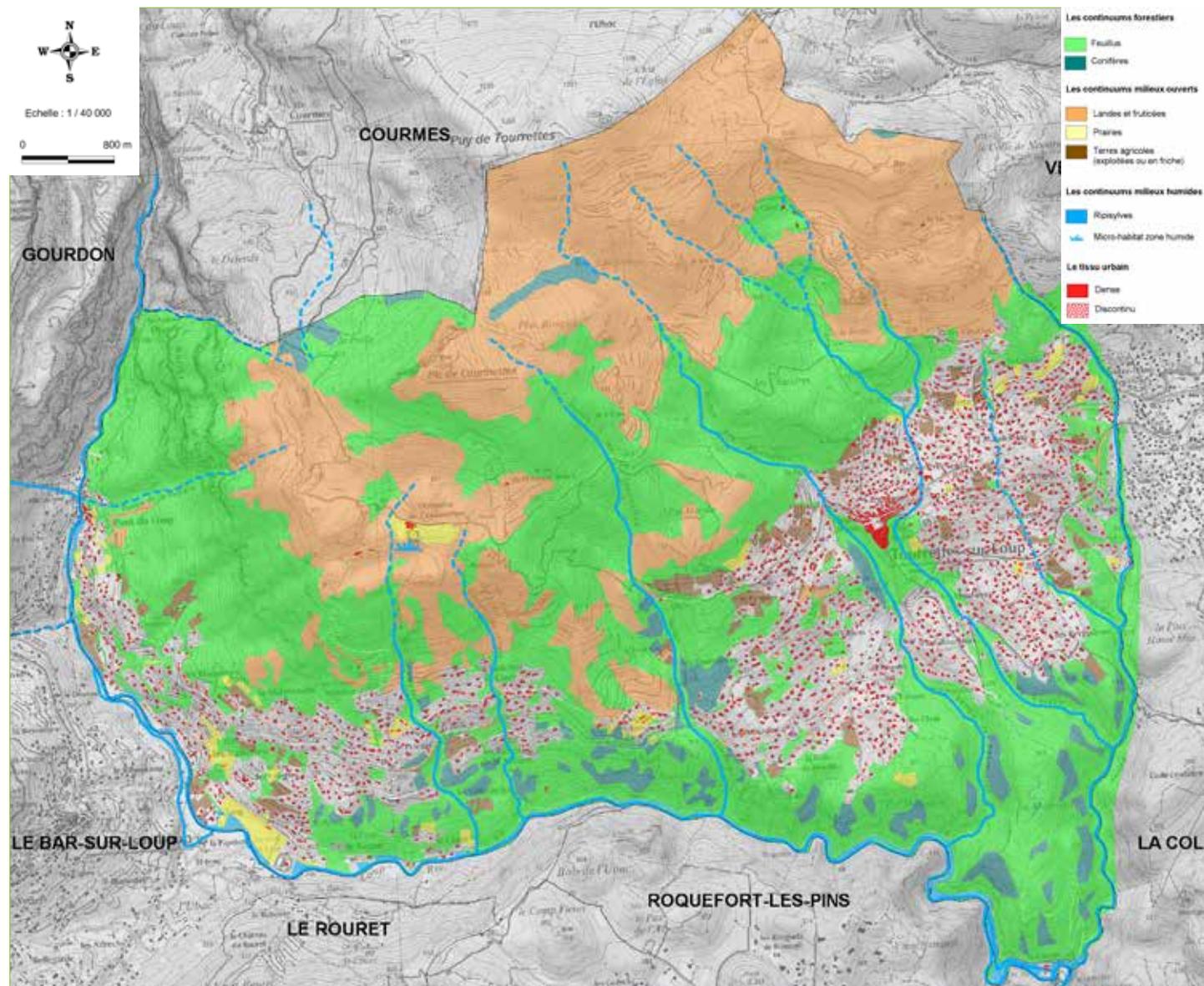
7.2 - Trame verte et bleue

IDENTIFICATION DES CONTINUUMS ÉCOLOGIQUES

Un continuum est une unité qui regroupe plusieurs milieux naturels ou semi-naturels aux caractéristiques écologiques proches : le continuum forestier, le continuum de milieux agricoles, le continuum de milieux humides, etc.

Sur la commune de Tournettes-sur-Loup, trois grands types de continuums ont été identifiés, à partir des divers habitats en présence :

- Les continuums forestiers ;
- Les continuums de milieux ouverts ;
- Les continuums de milieux humides.



Continuum écologiques

Source : État Initial de l'Environnement - CEREG Territoires

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.2 - Trame verte et bleue

IDENTIFICATION DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Les continuums écologiques sont reliés entre eux par des couloirs de déplacement qui permettent la circulation des espèces : ce sont les corridors écologiques. Ces corridors sont soit de type terrestre, soit de type aquatique. Ils peuvent être :

- Fonctionnels, lorsqu'ils permettent la circulation des espèces,
- Non fonctionnels, lorsqu'ils ne la permettent pas (du fait d'éléments infranchissables),
- Discontinus, lorsque le continuum est géographiquement fragmenté et que des contraintes se posent pour la circulation des espèces.

La détermination des corridors écologiques s'appuie sur l'analyse de différents paramètres essentiels pour l'organisation des cheminements préférentiels des espèces :

- Une mosaïque de milieux suffisamment hétérogène et dense,
- La franchissabilité potentielle d'obstacles physiques naturels (cours d'eau, falaise, etc.),
- La topographie, qui doit être optimale pour favoriser un cheminement de moindre effort.

L'occupation du sol entre également en ligne de compte, puisqu'elle peut être compatible ou non avec le déplacement des espèces. A l'échelle du territoire communal, les principales discontinuités rencontrées sont les suivantes :

- Les zones bâties,
- Les infrastructures de transport,
- Les cours d'eau.

Pour chacune de ces discontinuités, une évaluation de leur perméabilité a été effectuée. Les zones construites représentent des obstacles relativement importants pour les espèces. Leur perméabilité varie selon la densité du tissu urbain : plus celui-ci sera dense et plus la circulation des espèces sera compromise. L'urbanisation génère également des perturbations fortes (perturbations sonore, lumineuse, etc.), d'où la définition d'une zone tampon de perturbation autour des éléments bâtis.

Concernant le réseau routier, la perméabilité a été abordée sous deux angles :

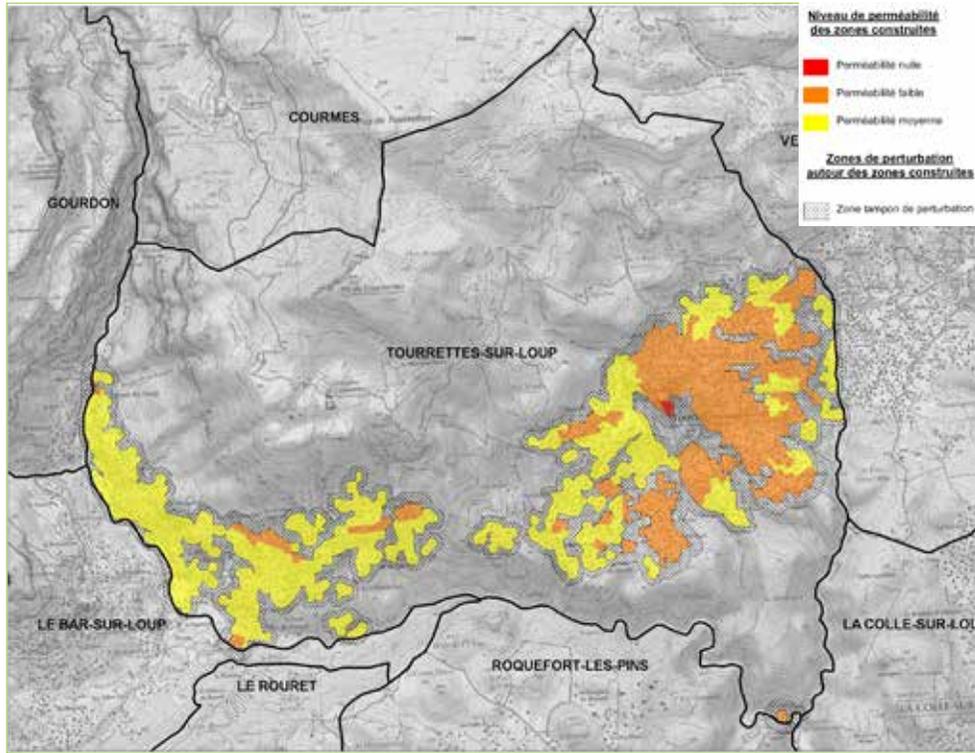
- La possibilité pour les espèces animales de franchir la voirie, selon l'importance de la route (en tenant compte du type de voirie et de la largeur de voie),
- Les perturbations écologiques générées par les routes à leurs abords.

Les cours d'eau peuvent être des vecteurs importants de déplacement des espèces, notamment suivant l'axe amont-aval et transversalement dans les vallées resserrées, mais aussi un obstacle au franchissement d'une rive à l'autre en fonction de la largeur du lit.

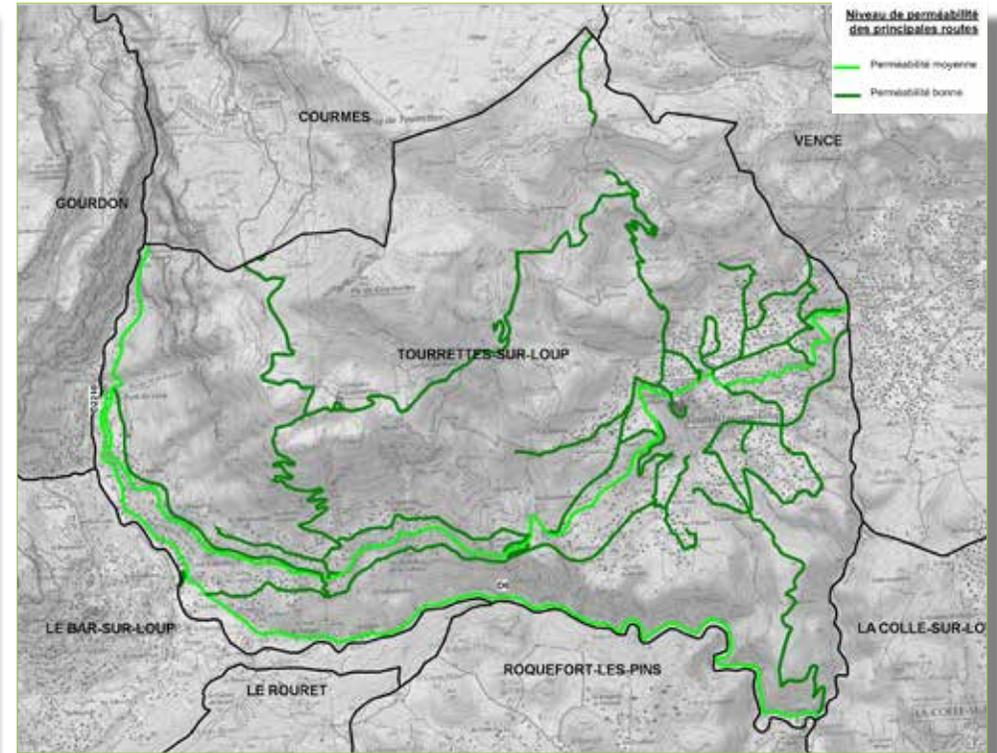
A partir de l'identification des différents continuums écologiques et par croisement avec les discontinuités et perturbations générées par les activités et l'occupation du sol, il est possible de localiser les principaux corridors écologiques du territoire communal, permettant d'assurer les liaisons entre les milieux de nature similaire et favoriser ainsi les échanges écologiques.

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.2 - Trame verte et bleue



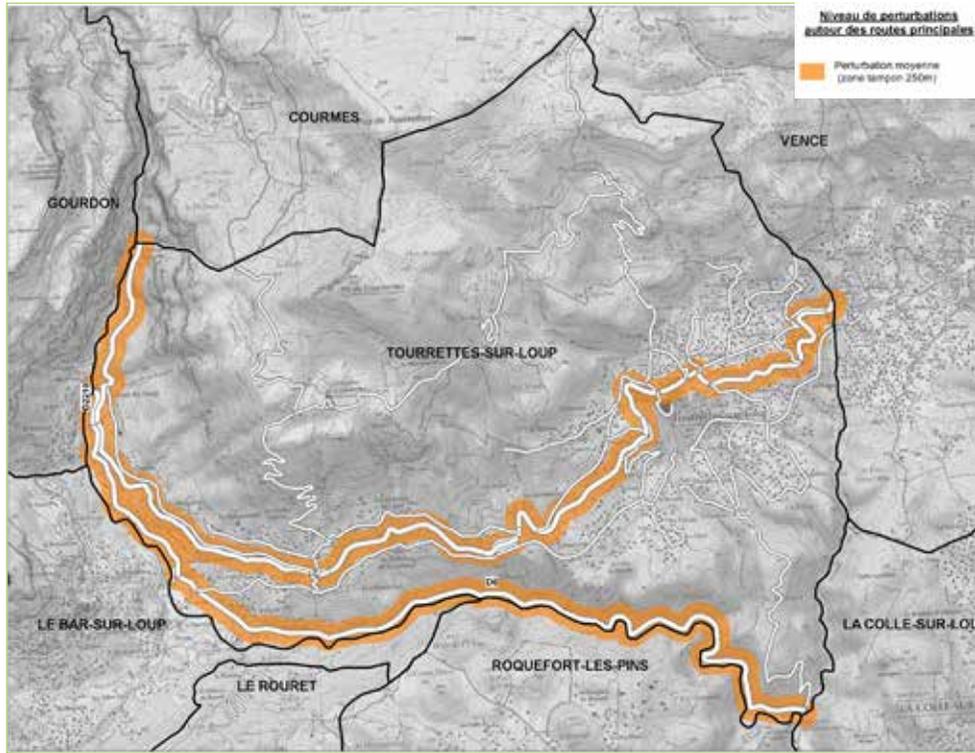
Perméabilité et perturbation des zones construites



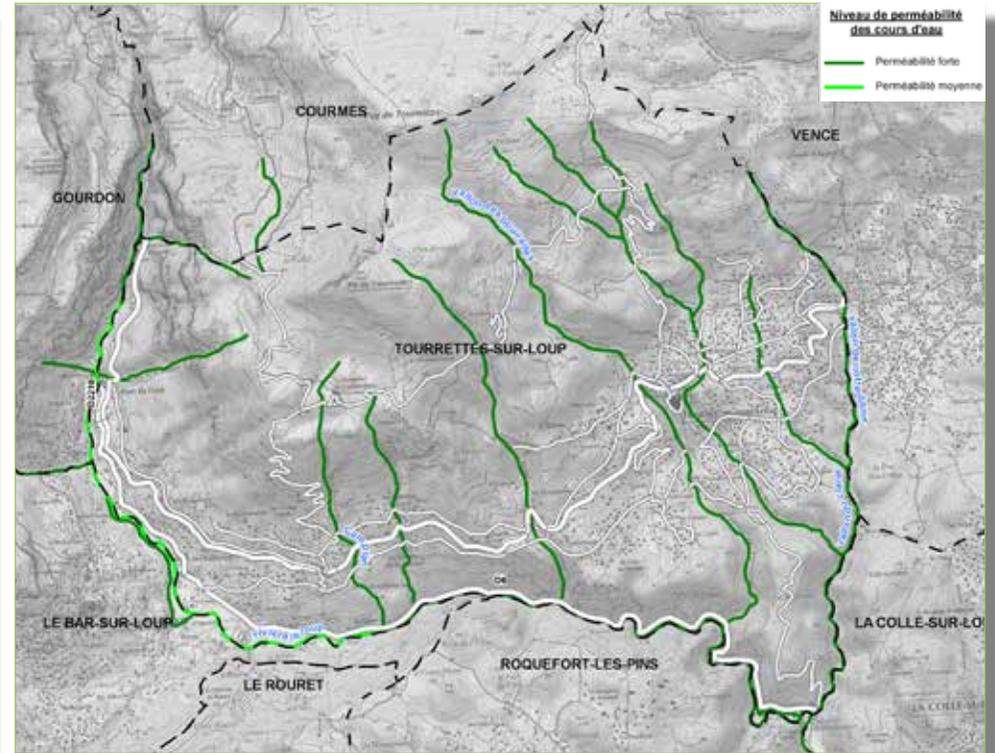
Perméabilité des routes

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.2 - Trame verte et bleue



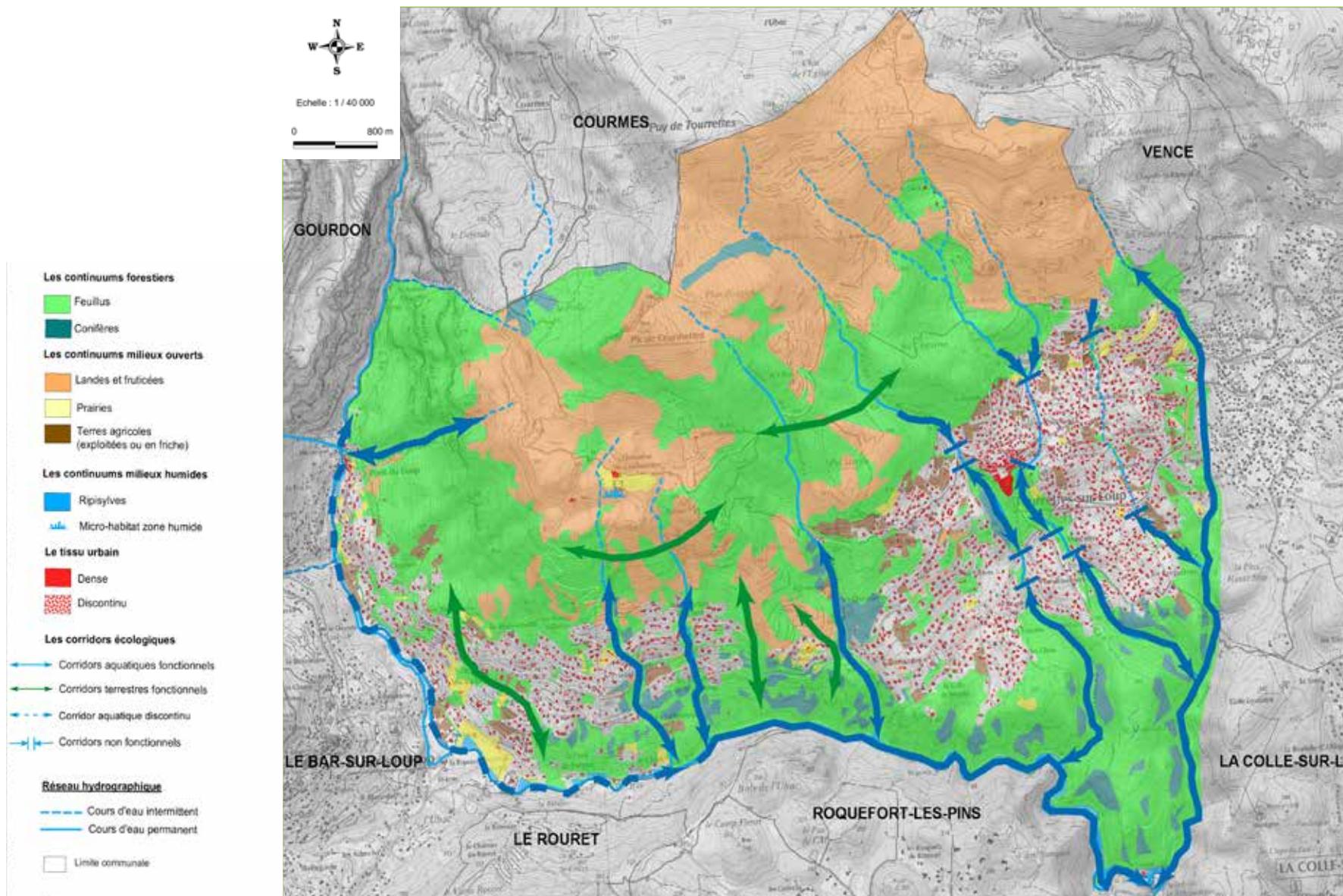
Perturbations écologiques des routes principales



Perméabilité des cours d'eau

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.2 - Trame verte et bleue



Continuums et corridors écologiques à Tourrettes-sur-Loup

Source : État Initial de l'Environnement - CEREG Territoires

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.3 - Consommation énergétique

OBJECTIFS DU GRENELLE

La loi Grenelle 2, n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, a apporté plusieurs objectifs relatifs à la consommation énergétique. Ses principaux apports sont les suivants :

- Un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques en luttant contre l'étalement urbain, en mettant en place des normes techniques favorisant les gains d'énergie, et l'accélération de la rénovation thermique du parc ancien,
- Le développement des transports collectifs urbains et périurbains,
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre en développant les énergies renouvelables,
- La création des Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Énergie.

La France, au travers de la mise en place de ces lois, s'engage dans une politique forte de réduction des consommations énergétiques avec une diminution de 20 % à l'horizon 2020. Cette réduction se décline en objectifs pour les principaux secteurs consommateurs.

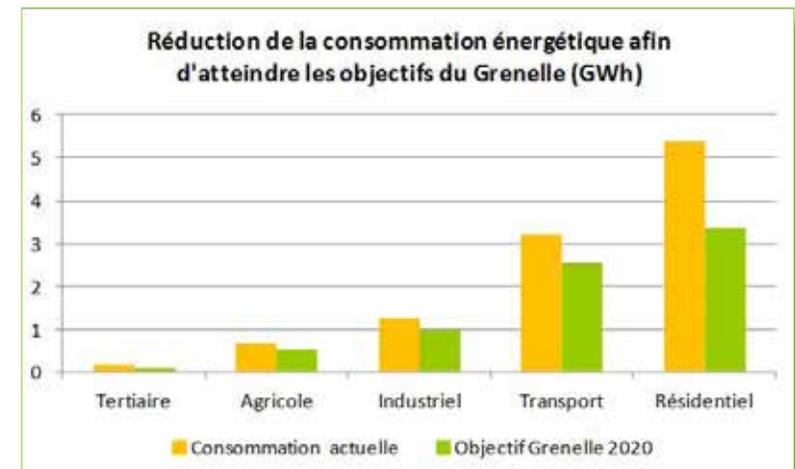
Ainsi, afin de respecter les objectifs du Grenelle de l'environnement :

- Le secteur du logement doit faire un effort conséquent afin de diminuer de 38 % ses consommations énergétiques. Il en résulte que la diminution doit être d'environ 5,5 GWh pour 2020, soit un objectif de 684 MWh/an à partir de 2012.
- Le secteur tertiaire doit lui aussi faire des efforts importants pour maîtriser son énergie. Pour atteindre l'objectif de moins 38 % en 2020, ce secteur doit diminuer ses consommations de 34 MWh/an, soit 278 MWh en 2020 pour atteindre l'objectif du Grenelle de l'environnement.

La consommation et la production énergétique proviennent de la base de données Energ'Air PACA.

Les données de consommation d'énergie finale sont exprimées en énergie primaire (énergie brute avant transformation), traduites en tonne équivalent pétrole (tep). La consommation énergétique à l'échelle communale dépend de 5 grands secteurs : le résidentiel, le tertiaire, le transport, l'agriculture et l'industrie.

Dans cette optique de réduction des consommations énergétiques, le PCET de la CASA a été adopté en fin d'année 2013 et se concentre notamment sur les logements via l'axe 1 « Engager le territoire de l'Ouest 06 vers la construction d'un territoire durable ».



7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.3 - Consommation énergétique

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE TOTALE DE LA COMMUNE

En 2007, la commune a consommé près de 8812,51 tep (énergie primaire) tous secteurs d'activités confondus.

La production énergétique renouvelable sur la commune s'élève en 2007 à 297 tep/an, principalement en biomasse (287,4) et en solaire thermique et photovoltaïque, soit seulement 3,4 % de la consommation énergétique, très loin derrière l'objectif de 25 % d'autonomie énergétique fixé par le PCET de la CASA.

Le secteur résidentiel est le plus consommateur. Il représente 67 % de la consommation totale. Vient ensuite le secteur des transports (18 %) puis le secteur tertiaire (9 %).

Comparativement au niveau départemental, le secteur résidentiel est également le secteur le plus consommateur, suivi du secteur de l'industrie et de celui des transports. Sur la région PACA, c'est le secteur de l'industrie qui concentre la consommation en énergie, en représentant 43,5 % de la consommation totale.

déperdition d'énergie et la consommation importante d'énergies fossiles, à travers :

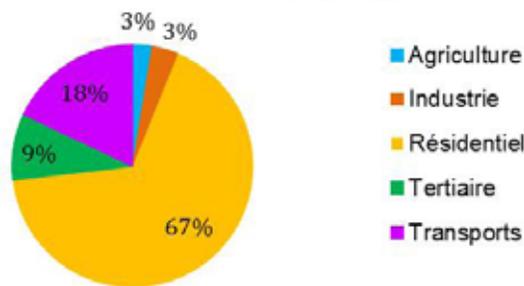
- Le développement important des maisons individuelles aux dépens de formes plus compactes,
- Les nombreux déplacements automobiles.

Ces principaux leviers sont à actionner pour développer un urbanisme moins consommateur d'énergie et réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

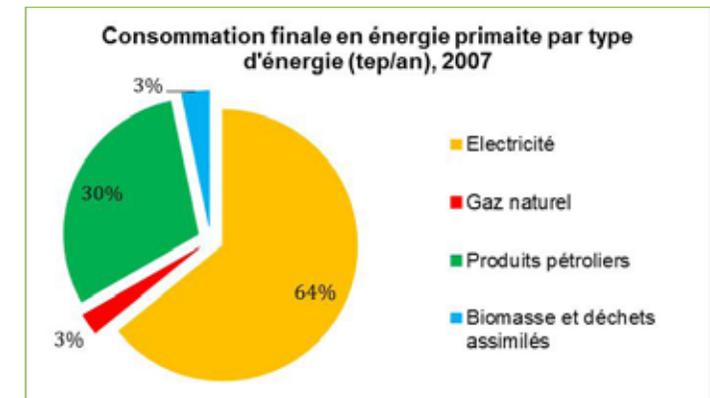
Le SCoT définit plusieurs enjeux :

- Réduire l'impact des émissions polluantes en délimitant sur le territoire une armature trame verte urbaine qui viendra compléter l'armature agricole et naturelle. Elle visera à relier les centres de vie aux équipements structurants.
- Sensibiliser les habitants de la CASA aux enjeux environnementaux liés à la sur utilisation de l'automobile (utilisation de biostations...).
- Favoriser les alternatives à l'automobile par le développement de l'offre en transports collectifs et des modes doux.
- Favoriser les énergies renouvelables à travers les documents d'urbanisme (intégration des panneaux solaires en toiture, COS incitatif pour les utilisateurs d'énergie solaire.
- Limiter l'étalement urbain sur le territoire de la CASA.

Consommation finale en énergie primaire par secteurs d'activités (tep/an), 2007



Comme beaucoup de territoires français, le SCoT de la CASA est concerné par la problématique de la consommation énergétique. En effet, le mode de développement de l'urbanisation qu'il a connu ces dernières années a favorisé la



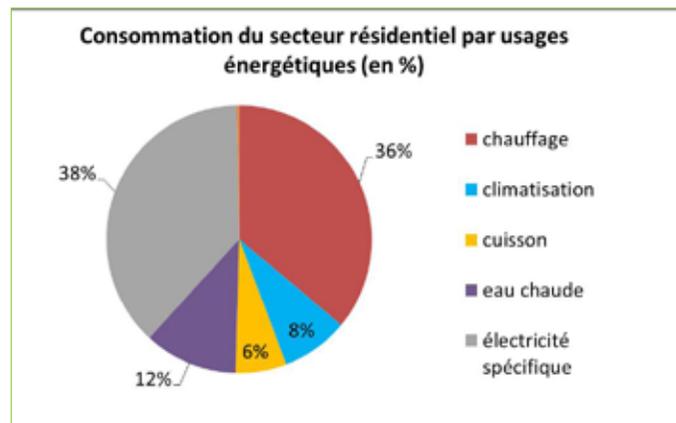
7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.3 - Consommation énergétique

L'énergie la plus consommée sur le territoire de la commune est l'électricité, principalement consommée dans le secteur résidentiel, vient ensuite les produits pétroliers utilisés par le secteur des transports et enfin la biomasse et les déchets assimilés.

Consommation du secteur résidentiel

Le secteur résidentiel est le secteur le plus consommateur sur la commune. Il correspond à la consommation des logements, à 36 % pour le chauffage et 38 % pour l'électricité spécifique. Cette forte consommation s'explique à la fois par l'ancienneté des logements et par le type de logement.



Le parc de logement communal est de 2 473 logements en 2009 dont 69,5 % sont des résidences principales et 83,9 % sont des logements individuels.

La commune se caractérise donc par un taux élevé d'habitat individuel. Elle se caractérise aussi par une progression entre 1999 et 2009 de sa part d'appartements au détriment de maisons individuelles (de 85,8 % à 83,9 %), qui amène à une moindre consommation d'espace et d'énergie.

En effet, un habitat individuel consomme davantage d'énergie qu'un habitat collectif.

Les caractéristiques d'un habitat individuel dispersé sont notamment :

- Une consommation d'espace très importante,

- Une consommation d'énergie (chauffage) nettement supérieure à l'habitat groupé ou collectif,

Les problématiques de coût des réseaux :

- L'impossibilité économique de mise en place de réseaux de chaleur (par exemple bois-énergie), ou de desserte en gaz naturel, du fait de trop grandes distances entre les consommateurs,
- Les coûts plus élevés des dessertes pour les réseaux électriques (mais aussi l'assainissement collectif, l'eau...),
- Les problématiques de renforcement du réseau d'électricité pour maintenir une tension suffisante en bout de ligne,
- Des besoins de transports accrus,
- La difficulté à mettre en place des transports collectifs lorsque les densités sont trop faibles.

15,5 % des logements ont été construits avant 1975. Ces constructions sont peu ou mal isolées, et sont fortement énergivores.

	Nombre de résidences construites	%	Nombres d'appartements construits	%
1968-1975	321	15,55	NR	
1975-1982	166	8,04	NR	
1982-1990	481	23,31	NR	
1990-1999	823	39,89	250	11,4
1999-2009	272	13,18	126	15,2
Total	2 063		376	

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.3 - Consommation énergétique

Consommation du secteur des transports

La commune est maillée par un réseau routier assez peu développé, avec comme voies principales :

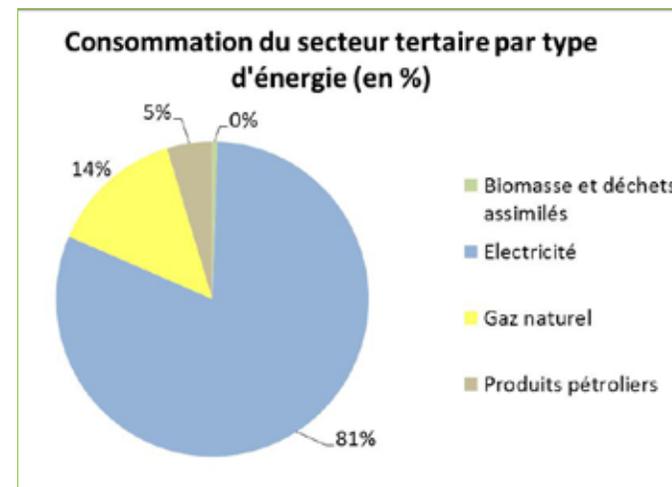
- La D 6 longeant la limite sud du territoire communal selon l'axe Nord-Est/ Sud-Ouest permettant de relier Gourdon, Tourrettes, la Colle-sur-Loup,
- La D 2210 (route de Grasse) d'orientation Est/Ouest qui relie Gourdon, Tourrettes et Vence,
- Un maillage de petites routes reliant le centre-ville au reste du territoire.

La périurbanisation avec le développement des grandes agglomérations pourrait engendrer une augmentation des émissions du secteur des transports et le risque de dépendance accrue aux déplacements par véhicule particulier et aux produits pétroliers.

En 2007, les véhicules personnes et utilitaires représentent 66 % des consommations énergétiques et les poids-lourds 33 %.

Consommation du secteur tertiaire

Le secteur tertiaire représente en 2007 9 % des consommations énergétiques de la commune. L'électricité représente 81 % de cette consommation. La combustion de biomasse, considérée comme énergie renouvelable, représente moins de 1 %.



Consommation du secteur agricole

Les secteurs agricoles et industriels représentent très peu de la consommation énergétique de la commune. Selon les données de 2007, l'agriculture (3 %) consomme principalement des produits pétroliers pour les engins et le chauffage des bâtiments, tandis que l'industrie (3 %) consomme très largement de l'électricité.

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.4 - Production de déchets

RAPPEL DES OBJECTIFS DU PEDMA

Le Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA) des Alpes-Maritimes a été approuvé le 19 novembre 2004 et révisé le 22 janvier 2010. Il s'agit d'un document de planification qui a pour vocation d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions à mener, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés, dans le domaine de la valorisation et du traitement des déchets. Ils fixent les objectifs de recyclage et de valorisation à atteindre, définissent à cette fin les collectes à mettre en œuvre et les créations d'équipements, déterminent les échéanciers à respecter et évaluent les investissements correspondants.

Les grands objectifs du plan sont les suivants :

- Produire le moins de déchets possible,
- Recycler le plus possible dans des conditions économiquement acceptables avant toute autre modalité de traitement,
- Traiter localement et dans les meilleurs délais les déchets résiduels dans les installations de traitement existantes et dans des installations nouvelles, en utilisant des procédés techniques fiables et éprouvés, en cohérence avec les meilleures techniques possibles.

LES TYPES ET LA GESTION DES DÉCHETS

La collecte des déchets ménagers et la collecte sélective sont effectuées par l'entreprise Véolia. Seuls les déchets encombrants se font en régie directe par les agents et les moyens de la CASA. Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence.

Sur le territoire de la CASA, en 2013, le gisement des déchets ménagers et assimilés est constitué des tonnages issus de :

- La collecte des déchets ménagers : 86 929 tonnes soit 482 kg/hab
- La collecte sélective : 8 029 tonnes soit 44 kg/hab
- Les déchetteries : 67 572 tonnes soit 374 kg/hab.

A l'échelle de la communauté, depuis 2011, une hausse globale de la collecte sélective est avérée. Les tonnages des déchetteries, de la collecte sélective et des végétaux ont augmenté.

Sur la commune de Tourrettes-sur-Loup, 1 603 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit 369 kg/hab.

Quatre déchetteries sont présentes sur le territoire de la CASA. La déchetterie de Tourrettes-sur-Loup est à ce jour fermée mais un projet est en cours d'étude par la CASA sur le même foncier. Ce projet nécessiterait à minima 2 500 à 3 000 m² de terrain. De plus, un règlement de collecte des déchets a été acté par la CASA le 24 juin 2013. Il sera annexé au PLU.

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.5 - Gestion des eaux usées

La CASA n'exerce pas la compétence assainissement ; trois Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) se partagent cette compétence. Le SIVOM du canton de Bar-sur-Loup est chargé de cette mission sur la commune de Tourrettes-sur-Loup.

Réseau d'assainissement

Le nombre d'abonnés au réseau d'assainissement collectif en 2011 était de 780. Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de 12 km de réseau séparatif.

Assainissement collectif

D'après le Schéma d'Assainissement Collectif, les zones d'assainissement collectif existantes concernent tout le centre-ville, les quartiers situés au Nord de centre tels que les Canorgues, le Pré Neuf, le Tuf, la Magdeleine, la Grette, la Cabane, l'Hermas, St Martin et quelques habitations du Bausset (cf. carte page suivante).

Quatre zones ont été déterminées pour recevoir à terme l'assainissement collectif. Il s'agit de la Grette-les Virettes, la Valière, la Pauvetta et le Pont du Loup.

Ce choix des zones susceptibles d'être nouvellement desservies par le réseau collectif a été fait a priori en prenant en considération trois notions :

- L'aptitude des sols à l'assainissement individuel,
- La raccordabilité,
- Les conditions techniques.

La Grette - les Virettes et le Pont-du-Loup ont une aptitude défavorable à l'assainissement non collectif.

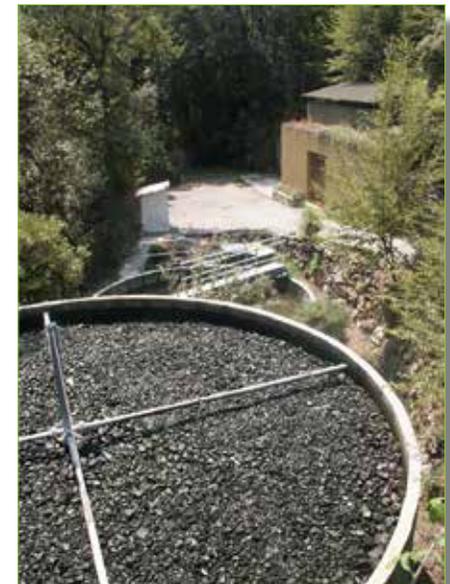
Assainissement non collectif

Les zones d'assainissement autonome comprennent les zones d'habitation se trouvant au Sud du territoire, à savoir les quartiers les Valettes, les Queinières, la Camassade, les Faïsses, les Claus, les Berguières, les Moulières et les Vallons.

Le Schéma Directeur d'Assainissement (2004) fait état du fait que hormis les 4 secteurs précédemment cités, les zones urbanisées ou urbanisables situées sur le territoire seront assainies de manière autonome.

Station d'épuration des eaux usées

9 stations traitent les eaux usées de la CASA dont une est située sur Tourrettes-sur-Loup. Elle a été mise en service en 1991. Elle est traitée par lit bactérien. Sa capacité est de 2 000 EH et son débit est de 132 m³ par jours pour un débit de référence de 375 m³/j. Les rendements annuels en polluants sont corrects, les boues sont destinées au compostage.

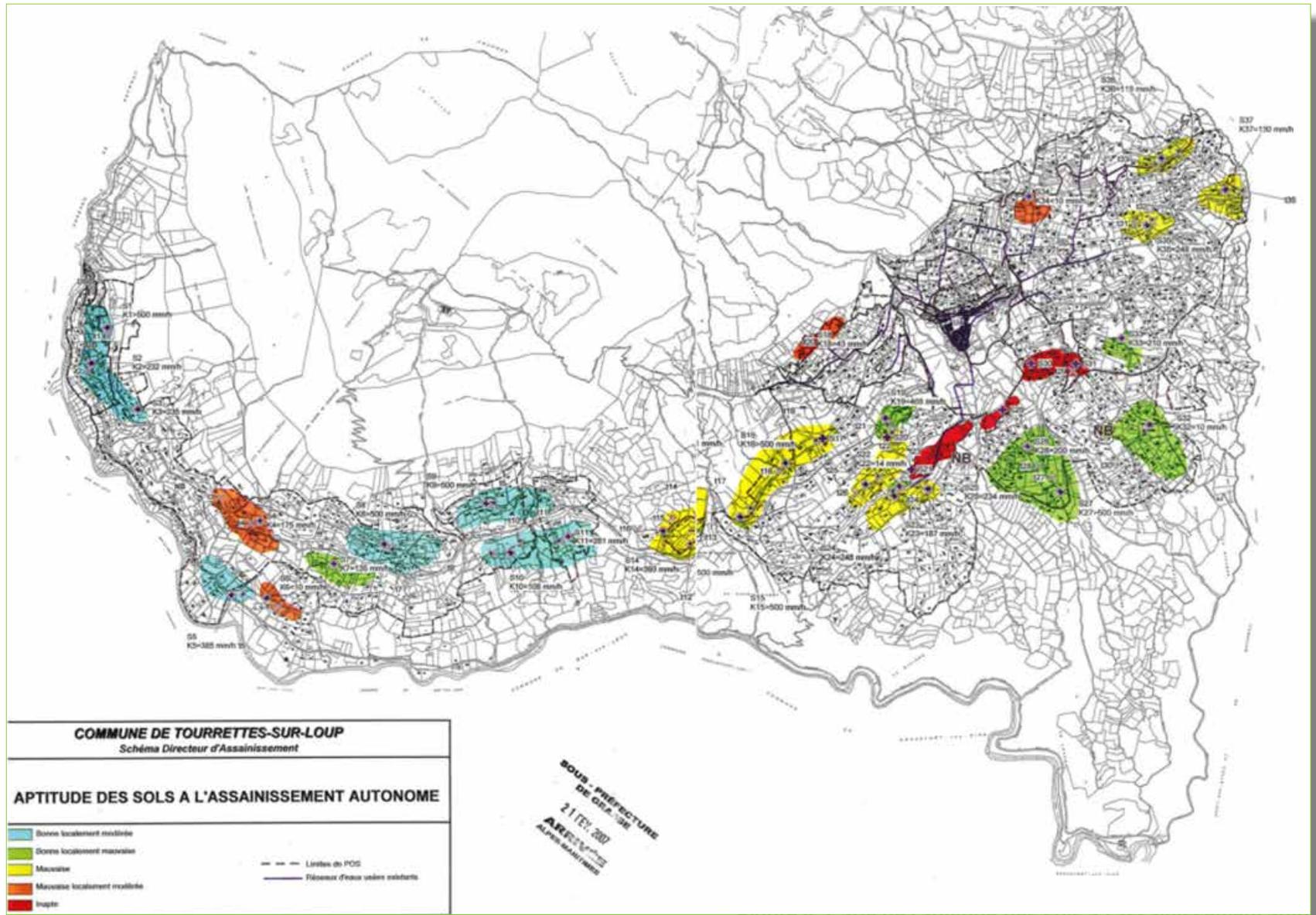


Source : État Initial de l'Environnement - CEREG Territoires

152

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.5 - Assainissement



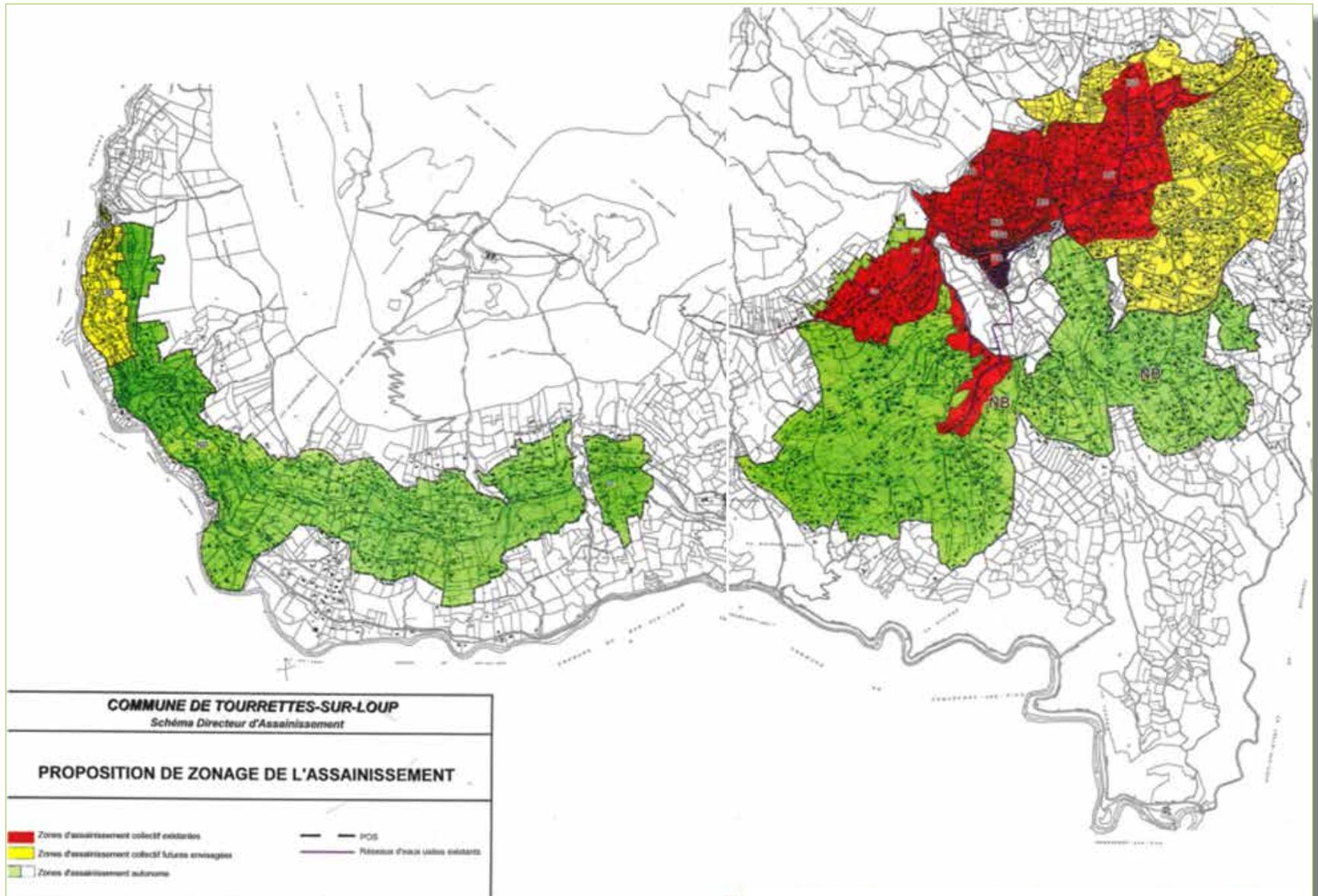
Aptitude des sols à l'assainissement

Source : État Initial de l'Environnement - CEREG Territoires

153

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.5 - Assainissement



Proposition de zonage de l'assainissement

Source : État Initial de l'Environnement - CEREG Territoires

154

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.6 - Consommation d'eau

Gestion de l'eau potable

Le réseau d'eau potable fonctionne totalement en gravitaire sur 34 km. Les réseaux présents sur le territoire sont ceux de la commune exploités en régie directe et ceux du SIEVI (Syndicat Intercommunal Estéron Var Inférieur) dont l'exploitation a été confiée à la Société Générale des Eaux par un contrat d'affermage.

Le schéma directeur d'eau potable renseigne sur les travaux à envisager sur la commune. Ils concernent :

- La restructuration du réseau avec une rationalisation et un redécoupage des étages de distribution en sous-étages
- Le renforcement des réseaux pour répondre à l'augmentation de la ressource en eau et améliorer le rendement
- Le déplacement des réseaux en terrain non privés
- La défense incendie.

Le territoire communal est concerné par les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée des captages du Lauron (n°479).

La source Merle est située en rive droite du Loup sur la commune de Roquefort-les-Pins. Au droit de celle-ci, en rive gauche sur la commune de Tourrettes-sur-Loup, sont exploités le forage des Prairies à l'amont et les deux forages du Lauron.

Le territoire communal ne comprend qu'une partie du périmètre de protection immédiate et le périmètre de protection éloignée qui figure en bleu sur la carte ci-après.

Le prélèvement, l'exploitation et les périmètres de protection des captages du Lauron ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 1^{er} mars 1996. La commune est également concernée dans sa partie Nord par les périmètres de protection éloignée des sources de Devant et du Bes Inférieure au bénéfice de la commune de Courmes.

La consommation d'eau potable sur la commune

L'alimentation en eau potable sur la commune est une compétence du SIEVI. L'alimentation provient de sources communales : le Prêt, Saint Paul, le Thoronet et le Tilleul (gérées en régie) ainsi que des sources de Bezaudun, Aiglun et de forages dans le Var (gérées par Véolia).

La principale source est le Loup, mobilisée à partir de multiples points de captages.

Les données de production en eau potable datent de l'année 2002. Le volume d'eau potable produite par la commune est de 126 745 m³/an. Le volume importé par la commune, livré par le SIEVI est de 430 535 m³/an. La production annuelle utile représente les volumes d'eau correspondant aux besoins totaux de la commune nécessaires pour satisfaire :

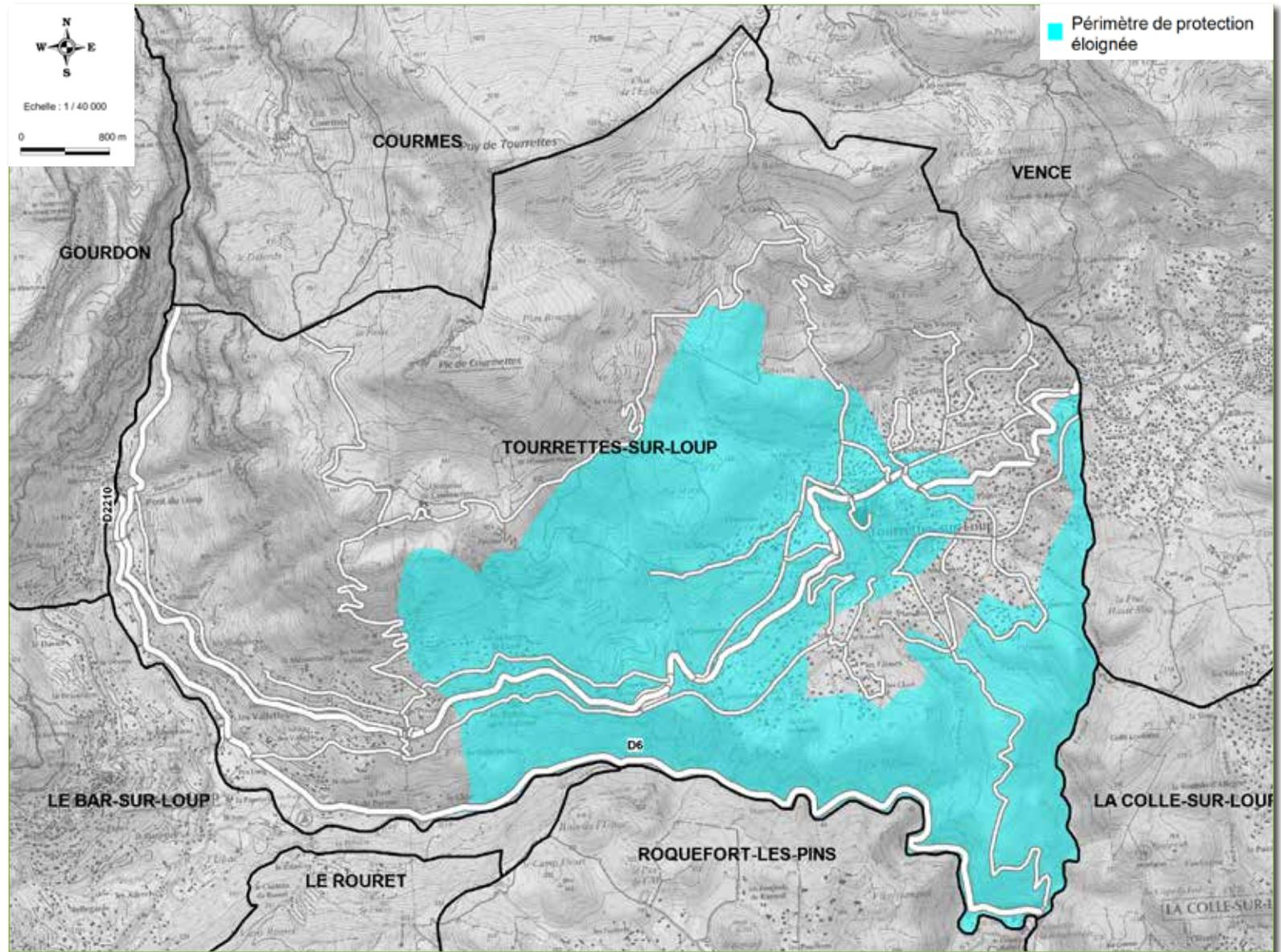
- La consommation des usagers comptabilisée (facturée) ou non (fontaine, toilettes publiques, lavoirs, volume de services, secours incendie... non équipés de compteurs),
- Les pertes : surverse des ouvrages, chasses d'eau du réseau encore en service...,
- Les fuites,
- Les vols d'eau (branchements pirates, existence de doublons, compteur inversé)

Elle est estimée à 557 280 m³/an.

Le service de distribution d'eau potable compte 1 446 abonnés, 37 167 m³ sont prélevés et 604 639 m³ sont achetés au SIEVI. Le ratio de consommation, bien que difficile à évaluer, est de 179 l/jour/habitant. Cette valeur est proche des moyennes nationales.

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.6 - Consommation d'eau



Périmètre de protection éloignée des captages AEP

Source : État Initial de l'Environnement - CEREG Territoires

156

7 - COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES POUR LE TERRITOIRE

7.7 - Télécommunications et réseaux électriques

La totalité de la commune de Tourrettes-sur-Loup est desservie par les réseaux électriques et téléphoniques.

La commune est également bien desservie numériquement. Par ailleurs, et selon les dispositions du Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique (SDDAN 06) des Alpes-Maritimes, la commune souhaite se doter de la fibre optique et de son déploiement jusqu'aux abonnés.

8 - ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX TERRITORIALISÉS

8.1 - Grandes unités éco-géographiques

Le territoire de la commune de Tourrettes-sur-Loup n'est pas homogène ; il est composé d'un assemblage de multiples espaces géographiques qui ont été organisés, structurés, façonnés au cours des temps par des dynamiques naturelles et progressivement par des dynamiques anthropiques. Ces espaces sont interdépendants et interactifs. Ils ont également leurs propres composantes physique et biologiques.

Il importe que le PLU, dans le cadre d'une intégration optimale des enjeux environnementaux, s'approprie cette organisation spatiale de ses territoires, de leur fonctionnement et de leurs interrelations.

Cette analyse a pour but de mettre en évidence les pressions, les menaces, les éventuelles adéquations / inadéquations du PLU avec l'environnement, dont le projet de PLU doit tenir compte pour l'inscrire dans une démarche de développement durable.

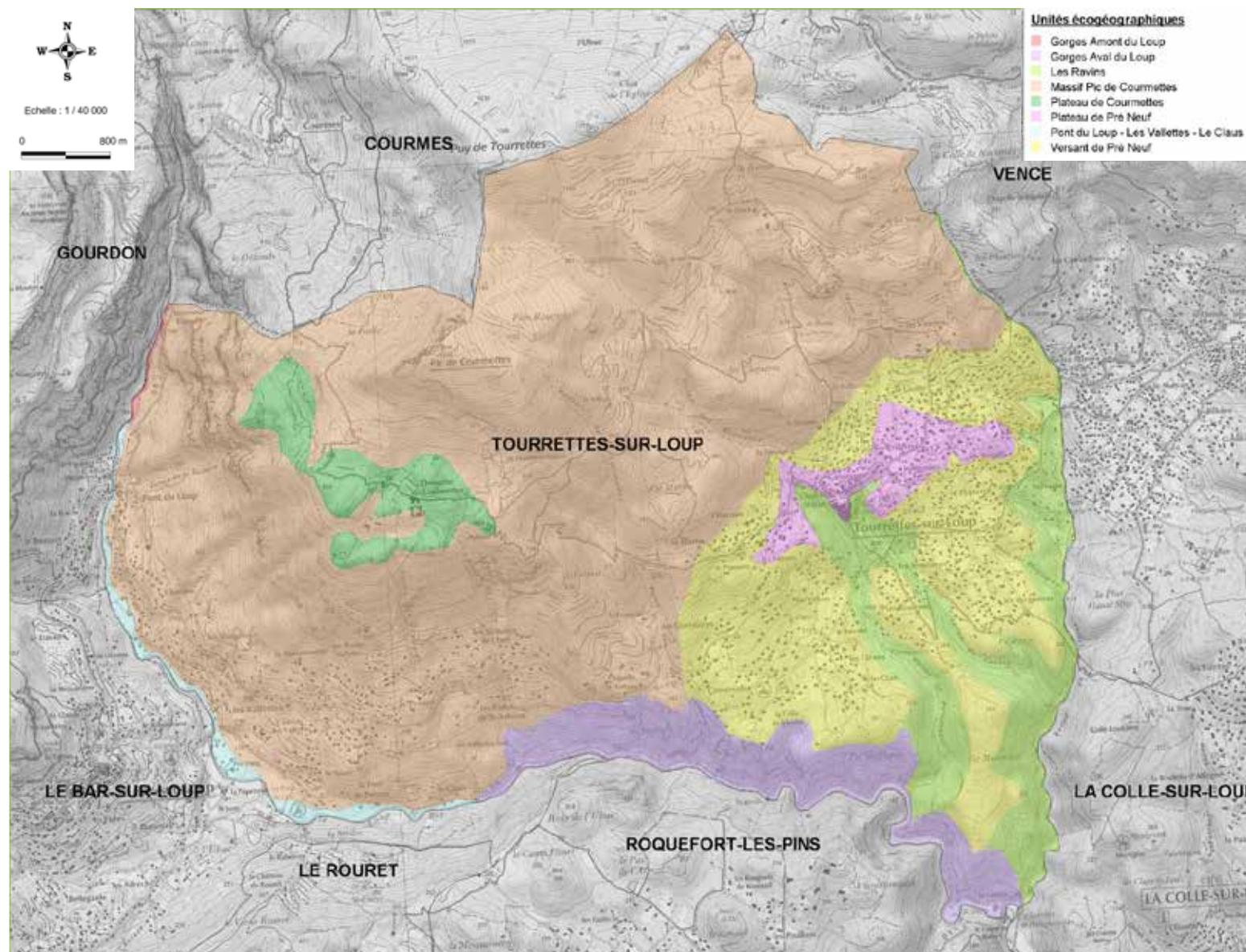
A partir d'une grille de critères environnementaux d'analyse et de synthèse, il est possible d'identifier les principales unités éco-géographiques du territoire communal. Il faut entendre par unité éco-géographique, un espace qui possède un fonctionnement distinct des autres, qui lui est propre en fonction de ces caractéristiques physiques et dont découlent pour chacune d'entre-elles des potentialités et des contraintes pour différents usages et fonctions. Les potentialités de chacune de ces unités éco-géographiques sont exprimées de manière qualitative par des indices simples de variabilité. Cette approche permet de fournir une interprétation dynamique de fonctionnement du territoire de Tourrettes-sur-Loup. Ce travail est complété par une analyse des pressions et des menaces qui pèsent sur ces unités au regard des données disponibles.

Au final, on recense sur la commune 8 unités éco-géographiques :

- Gorges amont du Loup
- Pont du Loup – Les Valettes – Le Claus
- Gorges aval du Loup
- Les ravins
- Le versant de Pré Neuf
- Le plateau de Pré Neuf
- Le plateau de Courmettes
- Le massif du Pic de Courmettes

8 - ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX TERRITORIALISÉS

8.1 - Grandes unités éco-géographiques



Unités éco-géographiques de Tourrettes-sur-Loup

Source : État Initial de l'Environnement - CEREG Territoires

159

8 - ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX TERRITORIALISÉS

8.2 - Caractérisation des unités éco-géographiques

COMPOSANTES GEOGRAPHIQUES		GORGES AMONT DU LOUP	PONT DU LOUP – LES VALLETES – LE CLAUS	GORGES AVAL DU LOUP	LES RAVINS	VERSANT DE PRE NEUF	PLATEAU DE PRE NEUF	PLATEAU DE COURMETTES	MASSIF DU PIC DE COURMETTES
DESCRIPTEURS	INDICATEURS								
LITHOLOGIE	Calcaire								
	Marno calcaire								
	Molasse								
	Dolomie								
	Eboulis								
	Alluvions								
RELIEF	Accidenté à forte pente								
	Plat à pente faible ou modérée								
HYDROGEOLOGIE	Aquifère karstique								
	Aquifère poreux								
	Aquifère alluvial								
PRELEVEMENT EN EAU	Forage								
	Captage								
RESSOURCES NATURELLES	Eaux								
	Matériaux								
	Bois								
RISQUES NATURELS	Feux de forêt								
	Inondations								
	Séisme								
	Mouvement de terrain								
PATRIMOINE NATUREL	Espaces à forte valeur écologique								
	Espaces d'intérêt écologique								
	Paysage symbolique								
	Corridor écologique								
APTITUDES AUX FONCTIONS	Activités économiques								
	Mise en valeur agricole ou pastorale								
	Urbanisation								
	Loisir tourisme								

Légende : Présence forte  Présence modérée  Présence faible ou soupçonnée  absence ou inconnue 

8 - ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX TERRITORIALISÉS

8.3 - Pressions et menaces exercées sur les unités éco-géographiques

ELEMENTS PATRIMONIAUX		GORGES AMONT DU LOUP	PONT DU LOUP – LES VALLETES – LE CLAUS	GORGES AVAL DU LOUP	LES RAVINS	VERSANT DE PRE NEUF	PLATEAU DE PRE NEUF	PLATEAU DE COURMETTES	MASSIF DU PIC DE COURMETTES
DESCRIPTEURS	INDICATEURS								
PRESSIONS	Urbanisation								
	Pollution des milieux								
	Extraction des ressources en matériaux								
	Extraction des ressources en eau								
	Extraction des ressources en bois								
	Perturbation des écoulements								
	Surfréquentation des espaces naturels								
	Chasse et pêche								
MENACES	Dégradation des paysages et des milieux								
	Vulnérabilité aux inondations								
	Vulnérabilité aux feux de forêt								
	Vulnérabilité aux mouvements de terrain								
	Perte de biodiversité								
	Disparition des connexions écologiques								
	Sur la ressource en eau								
	Sur la ressource en matériau								
	Sur la ressource en bois								
Sur la qualité des paysages									
Sur la qualité de vie (air-bruit)									

Légende : forte ■ modérée ■ faible ou soupçonnée ■ absence ou inconnue

9 - ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

9.1 - Analyse paysagère

L'analyse paysagère et visuelle permet d'avoir une approche globale du territoire communal. Elle permet d'identifier et de caractériser des unités paysagères homogènes en termes de topographie, de gestion de l'espace, de fonctionnement et d'ambiances paysagères qui composent le territoire.

Cette identification permet de mettre en évidence les zones sensibles du paysage, les enjeux de valorisation et de préservation du paysage et les principes d'orientations qui en découlent.

Établi sur un éperon rocheux, dominant la Côte d'Azur, Tourrettes-sur-Loup est un des plus beaux villages perchés du Moyen-Pays.

Il jouit d'une situation géographique idéale, entre mer et montagne, en front préalpin, à 25 km de Nice et 35 km de Cannes.



9 - ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

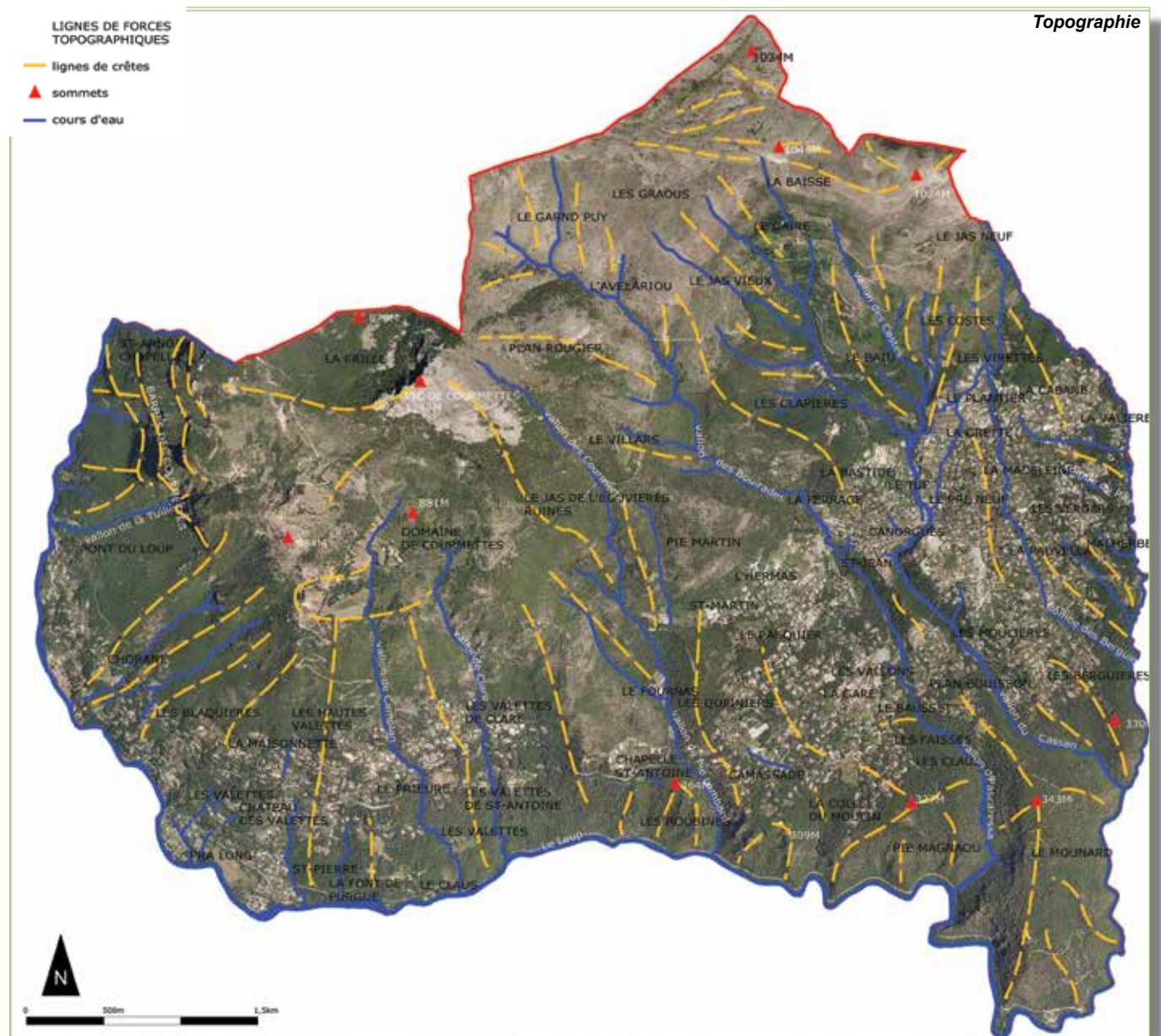
9.1 - Analyse paysagère

L'ARCHITECTURE PAYSAGÈRE

Les lignes de forces du paysage

Le territoire communal se structure géomorphologiquement de la manière suivante :

- Le village de Tourrettes-sur-Loup est établi sur un rocher dominant deux ravins :
 - Le Pascaressa où l'on trouve « les launes », véritables vasques naturelles rocheuses
 - Le Cassan qui récolte les eaux pluviales du Baou de Tourrettes
- Le Pic de Courmettes domine le village de ses 1248 mètres. A l'ouest, il surplombe le Loup qui a creusé ses gorges en son flanc.
- Le Village est dominé par les crêtes et les versants des Préalpes de Grasse et des Baous au Nord de la commune.
- La rivière Le Loup marque la limite Ouest-Est de la commune. De nombreux vallons découpent du Nord au Sud la commune et rejoignent le Loup.
- Entre Le Loup et les crêtes, baous et plateaux, un relief de coteaux très découpés.



Source : Diagnostic Paysage - V. VIALE - Juin 2014

163

9 - ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

9.1 - Analyse paysagère

Des paysages modelés par l'homme

La trame verte des boisements et des ripisylves est complétée par une trame verte aménagée par l'homme dans le cadre de son activité agricole et urbaine.

Friches, cultures, propriétés agricoles, alignements d'arbres en centre-ville complètent la structure verte de la commune et constitue une richesse en terme de cadre de vie et respect environnemental.

Cette trame aménagée au fil des temps par la main de l'homme se compose :

- de paysages de restanques sur les coteaux, anciennement dominées par la culture de l'olivier, d'une agriculture maraîchère et de l'horticulture.
- une agriculture de fond de vallée qui subsiste que très partiellement dans la plaine alluviale.
- des espaces cultivés qui occupent certains replats sur les versants des baous, notamment au domaine des Courmettes, à la ferme du Caire et ponctuellement sur le Mounard.

Le paysage agricole est progressivement mais inéluctablement occupé par un tissu résidentiel de type pavillonnaire :

- quelques vergers et oliveraies subsistent ou sont replantés dans les jardins de grands domaines privés.
- quelques arbres sur le domaine public notamment sur la place du village
- un paysage de jardins privés caractérisant les espaces pavillonnaires et qui est prédominant sur la commune.

9 - ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

9.1 - Analyse paysagère

LES UNITÉS PAYSAGÈRES

L'étude des caractéristiques du paysage de Tourrettes-sur-Loup permet de définir quatre grandes unités paysagères basées sur :

- l'analyse topographique
- le mode d'occupation des sols
- la perception visuelle
- les facteurs de mutation

Les crêtes dominantes et les plateaux

Éléments identitaires

- Topographie / hydrographie / végétation
 - Paysage karstique
 - Reliefs dominés par la crête et le Puy de Naouri (1 024 mètres), le plateau du Caire et le Pic de Courmettes (1 248 mètres). Ce dernier présente des escarpements orientés Nord-Ouest, contrairement à la plupart des plis alpins qui tournent leurs falaises vers le Sud.
 - Points de vue remarquables depuis le Puy de Tourrettes sur l'ensemble de la côte et sur le village.
 - Les hauts plateaux, façonnés par l'agriculture et le pastoralisme, sont fréquentés par de nombreux promeneurs.
 - Espaces ouverts.
- Occupation de l'espace
 - Les hauts plateaux, façonnés par l'agriculture et le pastoralisme, sont fréquentés par de nombreux promeneurs.

Facteurs de mutation

- Fermeture des paysages, en raison d'une perte de vitesse de l'activité agropastorale et de la reconquête forestière

Les versants cultivés des Baous

Éléments identitaires

- Topographie/hydrographie/végétation
 - Des replats, aux alentours de 800 mètres d'altitude, accueillent plusieurs exploitations agricoles
 - Des boisements et prairies,
 - Plus à l'Ouest, le Domaine de Masséna fait parti du patrimoine architectural et agricole de la Côte d'Azur. Situé au sommet de la route du Caire, le Domaine, auquel s'ajoute une ferme, a une superficie de 120 hectares. Il est constitué essentiellement d'herbages. La ferme a, pendant de nombreuses années, servi de centre hippique.
- Occupation de l'espace
 - Implantations de deux grands domaines agricoles
 - Un grand plateau abrite le Domaine des Courmettes. Les 600 hectares du plateau du Domaine de Courmettes sont répartis en prairies naturelles (environ 15 hectares), utiles pour le pâturage des 500 brebis de la ferme des Courmettes et pour le foin.
 - Plus à l'Ouest, le Domaine de Masséna situé au sommet de la route du Caire, le Domaine, auquel s'ajoute une ferme, a une superficie de 120 hectares. Il est constitué essentiellement d'herbages.
 - Départs de nombreux sentiers de randonnées

Facteurs de mutation

- Fermeture du paysage en raison de l'exode rural.
- Reconquête forestière et fermeture des espaces.

9 - ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

9.1 - Analyse paysagère

Les reliefs boisés

Au Sud et Sud-Est, des massifs des lieux dits Les Vallettes sud, Les Roubines, le Pic Magnaou et Le Mounard.

A l'Ouest et Sud-Ouest, des boisements boisés sur les versant du massif des Courmettes.

Éléments identitaires

- Topographie/hydrographie/végétation
 - Relief collinaire entre le Loup et la D 2210 culminant à une altitude de 300 à 350 m. Des coteaux découpés par des vallons qui rejoignent le cours d'eau Le Loup qui longe et délimite le sud de la commune.
 - Le Loup est repérable dans l'espace du territoire de Tourrettes-sur-Loup par sa ripisylve.
 - Un environnement naturel composé de boisements mixtes de pins, chênes et autres essences dans les vallons et berges.
 - Des boisements situés sur d'anciennes terres agricoles.
- Occupation de l'espace
 - Un espace quasiment vierge de toute habitation.
 - Seulement accessible par sentier ou DFCI.

Facteurs de mutation

- Un mitage des espaces boisés notamment dans la partie basse des piémonts. Des coteaux « grignotés » du fait d'une pression urbaine relativement importante et qui se traduit par un développement des résidences pavillonnaires.
- Des espaces boisés soumis aux risques incendies

Au centre de la commune, la forêt habitée des Quénieres, Camassade, Le Bausset, Les Faisses, Plan Bouisson

Éléments identitaires

- Topographie/hydrographie/végétation
 - Relief collinaire au centre de la commune culminant à une altitude de 300 m.
- Occupation de l'espace
 - Habitat résidentiel de type pavillonnaire.
 - Boisements.

Facteurs de mutation

- Des espaces boisés soumis aux risques incendies.
- Un mitage des espaces boisés. Des coteaux « grignotés » du fait d'une pression urbaine relativement importante et qui se traduit par un développement des résidences pavillonnaires.

9 - ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

9.1 - Analyse paysagère

Le village et son socle

Le village de Tourrettes-sur-Loup date du Moyen-Age. Il est situé au sommet d'un piton rocheux qui domine la vallée du Loup. Position stratégique, le village se trouve également à l'abri des inondations. Il est mis en valeur par les versants boisés et a préservé son architecture traditionnelle.

Éléments identitaires

- Topographie/hydrographie/végétation
 - Altitude moyenne 400 m.
 - Socle dominé par une forte présence forestière
 - Vision panoramique sur l'ensemble du territoire communal.
- Occupation de l'espace
 - Groupement de l'habitat sur un site défensif perché.
 - Un centre historique
 - Un axe principal qui dessert le village par le nord (D 2210).
 - Élément fort de la commune autour duquel se cristallise l'image de la commune.
 - Repère visuel important de la commune.

Facteurs de mutation

- Des espaces boisés soumis aux risques incendies.
- Une déprise agricole d'où :
 - urbanisation diffuse autour des villages
 - reconquête forestière
- Forte pression touristique notamment estivale.

Le hameau de Pont du Loup et les gorges du Loup

Éléments identitaires

- Topographie/hydrographie/végétation
 - Le débit torrentiel du Loup a donné les gorges du Loup encore sauvages.
 - Patrimoine naturel paysager remarquable.
 - Une vallée à fond plat soumise aux inondations.
- Occupation de l'espace
 - Présence marquée de l'ancien viaduc et de ses grandes arches qui enjambent la rivière du Loup.
 - Tracé de l'ancienne ligne des chemins de fer de Provence, abandonnée en 1950, est encore nettement lisible dans le paysage.
 - Départ pour de nombreuses excursions touristiques et pèlerinages – Cascade de Courmes, Saut du Loup, Ermitage de Saint-Arnoux...
 - L'urbanisation du hameau de Pont du Loup se poursuit le long des rives du cours d'eau et de part et d'autre de la RD 2210 et RD 6 qui permet de rejoindre la commune de La Colle-sur-Loup.

Facteurs de mutation

- Le Loup est soumis à une pression touristique grandissante qui met en danger les ripisylves.

9 - ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

9.1 - Analyse paysagère

Les coteaux urbanisés en terrasses

Éléments identitaires

- Topographie/hydrographie/végétation
 - Les terrasses qui modèlent les piémonts des collines encadrant Le Loup.
 - Le cours d'eau Le Loup, principal cours d'eau.
 - Nombreux vallons découpant la topographie.
- Occupation de l'espace
 - Habitat résidentiel, pavillonnaire qui s'est développé le long de la D 2210 et au Sud-Ouest de la D 6 et sur les routes communales.
 - Paysage de restanques avec leurs murets en pierres.
 - Anciennes terres de cultures progressivement occupées par un tissu résidentiel le long des voies de circulation et sur les sommets des versants.
 - Quelques îlots cultivés persistent (oléiculture, maraîchage).

Facteurs de mutation

- La déprise agricole au profit d'une urbanisation toujours plus importante.
- La multiplication des zones pavillonnaires et le développement d'une strate arborescente de jardins d'agrément.
- Une banalisation de l'architecture au niveau des nouvelles constructions : perte de l'identité locale.
- Le développement du réseau routier dû à l'accroissement urbaine : création et aménagement de voirie (élargissement, déviations...).
- L'accroissement des résidences secondaires.

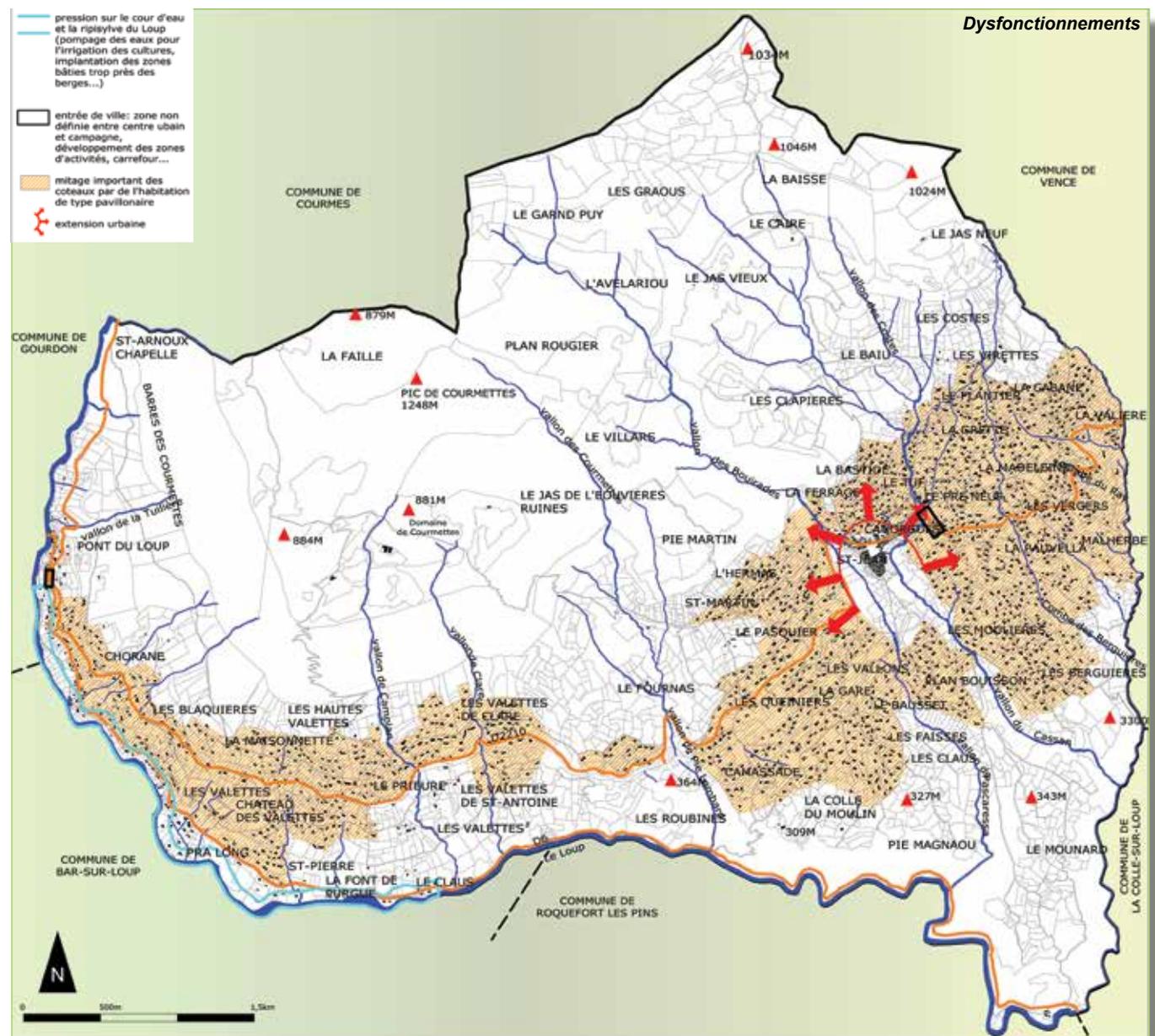
D'où une perte de lecture de l'identité du territoire communal.

9 - ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

9.1 - Analyse paysagère

En parallèle un certain nombre de dysfonctionnements tendent à brouiller la lecture du territoire de Tourrettes-sur-Loup

- La pression sur les cours d'eau et leur ripisylve, avec notamment le pompage des eaux pour l'irrigation des cultures, l'implantation des zones bâties trop près des berges...
- Même si la commune de Tourrettes-sur-Loup est attentive à la qualité architecturale, ses entrées notamment côté Est du centre village et côté Est du hameau du Pont du Loup méritent une attention particulière. Souvent zones définies entre « centre urbain » et campagne, elles doivent être représentatives de l'identité paysagère du lieu.
- Le mitage important des coteaux par de l'habitation de type pavillonnaire ainsi que l'extension urbaine sur la plaine agricole qui non contrôlée, non maîtrisée mènera à une perte de lecture des paysages, à une perte de l'identité paysagère du territoire.



9 - ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

9.1 - Analyse paysagère

LES ENJEUX PAYSAGERS

Les espaces paysagers sensibles

On compte 4 plans de perceptions qui identifient le territoire communal en tant que paysage perçus et vécus :

- Un secteur de forte sensibilité correspondant :
 - au socle du village et au village lui-même. L'écrin végétal qui définit le socle met en valeur le village perché repérable en tout point de la commune mais également depuis les communes avoisinantes.
 - Aux reliefs boisés des coteaux et monts Sud-Est du Loup, et des contreforts boisés des baous, véritables fonds de scènes de la commune.
- Des secteurs fortement perçus correspondant à la vallée du Loup et aux coteaux urbanisés. Ces espaces sont caractérisés également par une urbanisation de plus en plus importante mais dont la présence des jardins d'agrément vient perturber la lecture de la trame bleue et verte naturelle.
- Des secteurs moyennement perçus en raison de leur topographie et leurs positionnements sur le territoire : les plateaux et le secteur de la forêt habitée.

Les espaces naturels qui sont aussi de véritables niches écologiques importantes et remarquables sont des espaces paysagers sensibles du territoire communal. Les grands boisements boisés, les principales ripisylves longeant les cours d'eau sont importants dans la lecture de l'identité paysagère de la commune.

Les paysages de restanques sont d'importants témoins du passé agricole de la commune et doivent être protégés.

Ces espaces paysagers sensibles devront être ainsi :

- Accompagnés et valorisés dans leur évolution future pour assurer l'identité et la qualité paysagère de la commune.

- Protégés pour pérenniser le patrimoine naturel, architectural, paysager et culturel de la commune.

Les espaces paysagers remarquables sur la commune de Tourrettes-sur-Loup sont soumis à de fortes pressions essentiellement liées au développement urbain et ses conséquences.

Les enjeux paysagers et environnementaux

Si les enjeux paysagers sont multiples, ces derniers tendent à un développement harmonieux de la commune dans le respect de l'environnement.

Les espaces naturels avec la mise en œuvre d'une gestion durable du patrimoine naturel

- Les forêts par leur rôle de niche écologique et d'accueil touristique sont des sites exceptionnels qui doivent être préservés.
Dotée d'un PPRif, la commune de Tourrettes-sur-Loup peut maintenir la lecture d'un front boisé à l'Ouest, au Nord et au Sud ainsi que le socle boisé du village en renforçant si nécessaire :
 - Le maillage de piste DFCI
 - L'entretien des boisements
 - La prévention et éducation auprès des riverains, des utilisateurs et des nouvelles générations
 - La plantation de nouvelles essences moins combustibles

Aujourd'hui la préservation des espaces boisés de la commune passe par :

- Un suivi des mesures déjà prises
- Le maintien de la qualité du couvert végétal
- L'ouverture raisonnée et avec précaution des massifs forestiers aux activités ludiques de nature

9 - ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

9.1 - Analyse paysagère

- Fil conducteur de la trame paysagère de la commune, l'eau tient une place importante qui passe par la préservation et la valorisation des cours d'eau et de leurs ripisylves dans l'optique premier de sécuriser les cours d'eau et d'avoir une lecture dans le paysage des cours d'eau.
Les berges des cours d'eau pourront être aménagées et participer ainsi à la découverte des sites naturels de la commune.

Les plans de perception du paysage doivent être protégés et préservés

Notamment les lignes de crêtes et les paysages de restanques sur les reliefs cadrant la plaine.

Des ouvertures visuelles doivent être maintenues depuis les axes routiers permettant ainsi la découverte des paysages.

Une agriculture décroissante, une urbanisation galopante dopée par une spéculation immobilière ont considérablement participé à la disparition des paysages agricoles.

Le maintien d'une activité agricole à vocation paysagère permettrait de valoriser le cadre de vie des habitants de la commune :

- De préserver le patrimoine rural architectural et paysager (canaux d'irrigation, murets en pierres sèches, bassins, bastides...).
- De soutenir et de développer une agriculture raisonnée de proximité favorisant les petites exploitations.
- De préserver et soutenir la culture de la violette ainsi que la culture de l'olivier sur les restanques.
- De participer à la prévention contre les incendies en créant des coupures vertes agricoles.

La cohérence paysagère et urbaine de la commune passe par une politique d'urbanisation programmée et contrôlée qui devra tenir compte des pôles déjà existants

En préservant notamment le caractère historique du centre-ville.

La multiplication de l'habitat pavillonnaire a entraîné un mitage de l'espace, une banalisation des paysages, d'où une perte d'identité.

La réponse à ce constat est une maîtrise et une gestion de la croissance urbaine qui ne peut passer que par :

- La délimitation de limites nettes d'urbanisation
- La densification de secteurs déjà urbanisés
- Le développement des continuités urbaines

Des zones d'interface naturelles entre les espaces urbanisés à proximité du centre urbain

Véritables articulations paysagères, soumises à une forte pression foncière, ces zones doivent être valorisantes pour l'image de la commune et exigent aussi une maîtrise et une qualification des entrées de la ville.

L'espace public contribue et caractérise l'identité urbaine d'une commune, la qualité de l'espace public étant un élément majeur du cadre de vie. Les entrées de ville doivent être ainsi valorisées.

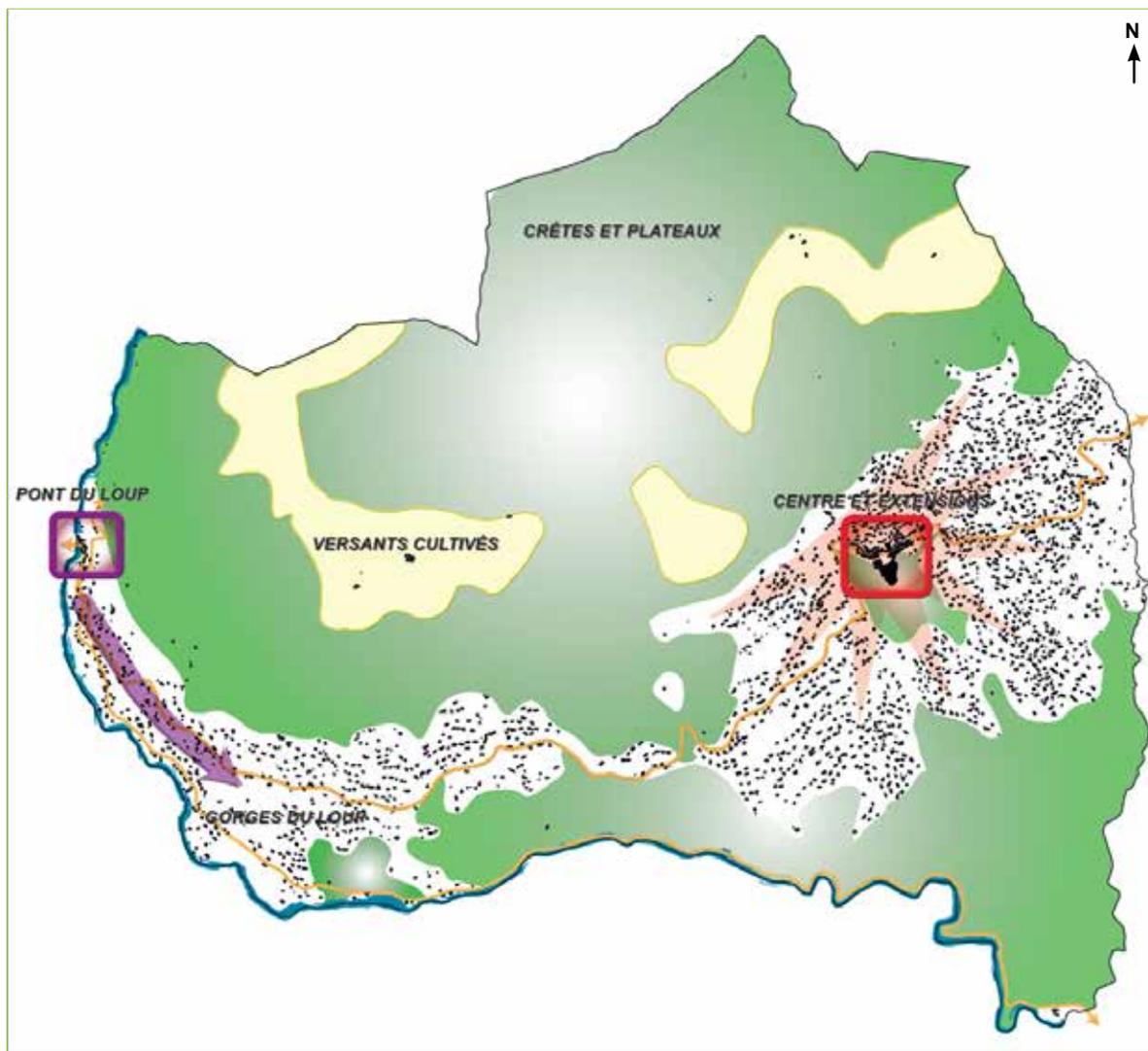
Un patrimoine bâti qui doit être préservé.

9 - ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

9.2 - Analyse urbaine par entité

L'étude des caractéristiques du paysage de Tourrettes-sur-Loup permet de définir 5 grandes unités paysagères basées sur l'analyse topographique, le mode d'occupation des sols et la perception visuelle.

- 1/ Le centre de Tourrettes-sur-Loup, avec le centre historique sur un éperon rocheux et son extension continue ;
- 2/ Le hameau de Pont du Loup ;
- 3/ Les gorges du Loup ;
- 4/ Les versants cultivés des Baous ;
- 5/ Les crêtes dominantes, les plateaux et les massifs forestiers du Sud (massif de la Sine, massif du Mounard).



9 - ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

9.2 - Analyse urbaine par entité

ENTITÉ 1 : LE CENTRE ANCIEN ET SON EXTENSION

Le centre historique de Tourrettes-sur-Loup est implanté sur un éperon rocheux surplombant la côte.

Le village présente une grande qualité patrimoniale, avec son labyrinthe de ruelles étroites et ses maisons en étage adossées au flanc de falaise qui font office de remparts. Articulée autour d'une artère centrale en demi-lune, l'architecture du village n'en a que plus originale.

Les volumes sont simples, les toitures à deux pentes et les ouvertures plus hautes que larges sont la plupart du temps accompagnées de volets persiennés. En façade, les pierres apparentes recouvrent la majorité des habitations et offrent une harmonie dans les constructions. En toiture, on trouve des tuiles rondes.

Le maillage très étroit des ruelles dans le noyau ancien pourrait laisser peu d'espaces libres et de recul pour admirer le patrimoine architectural qui le compose. Toutefois, les nombreux décrochés dans l'implantation des habitations et le dénivelé libèrent à plusieurs endroits des vues permettant d'admirer la structure du village et les éléments qui le compose. Le château, aujourd'hui transformé en mairie, est le point central du centre ancien. Il s'impose par son gabarit et est mis en valeur par sa cour et la place Maximin Escalier.

Le bâti très resserré est de hauteur relativement homogène avec une densité assez conséquente. Les hauteurs varient entre deux et trois niveaux dans le cœur du village. L'aspect qualitatif des habitations donne un caractère typiquement provençal au village.

L'accès au vieux village se fait depuis la place de la Libération, à partir de deux portes : celle de l'ancien pont-levis et celle de la tour de l'Horloge, reliées entre elles par la Grand Rue. Celle-ci dessert le reste du centre ancien, principalement sous forme d'impasses. Un ancien chemin de ronde ceinture les habitations qui est aussi accessible par le portail neuf (au centre de la Grand Rue) et permet de se rendre jusqu'à la table d'orientation.



9 - ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

9.2 - Analyse urbaine par entité

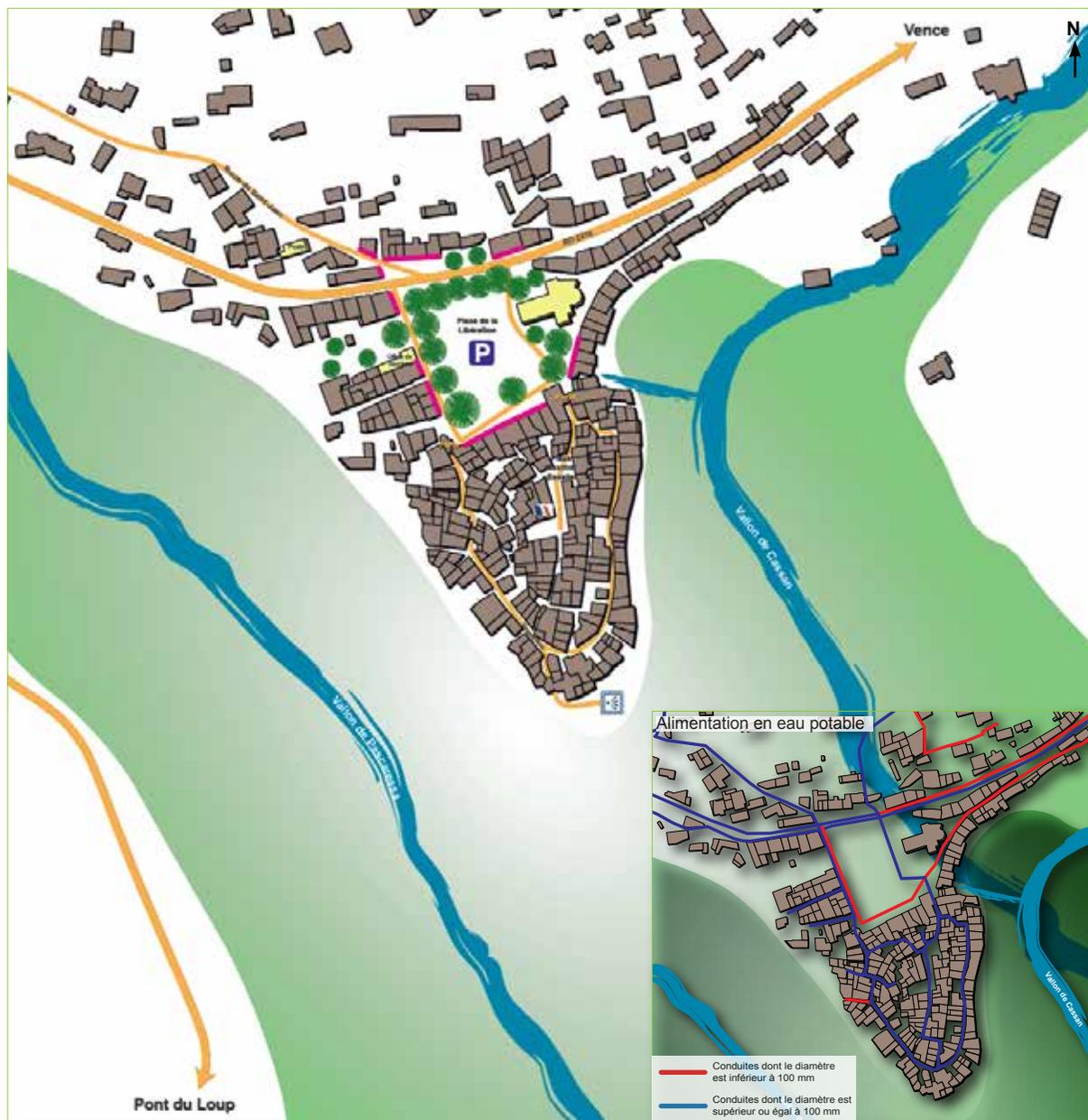
Les réseaux

L'ensemble du centre ancien est desservi par des conduites d'alimentation en eau potable d'un diamètre supérieur à 100 mm. Cette capacité pourrait permettre d'envisager une extension de l'urbanisation si les capacités foncières du secteur n'étaient pas nulles.

Le centre ancien est également desservi par un réseau d'assainissement collectif.

Les risques

Le socle du centre ancien est soumis à des risques d'incendie de fortes intensités.



9 - ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

9.2 - Analyse urbaine par entité



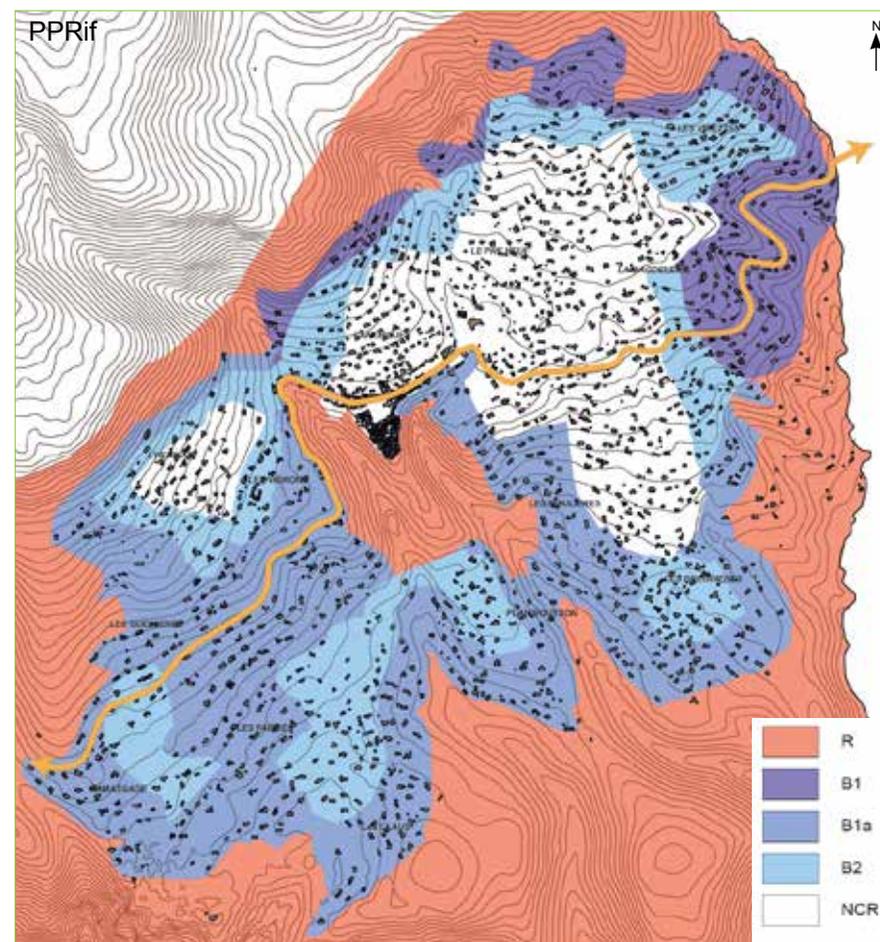
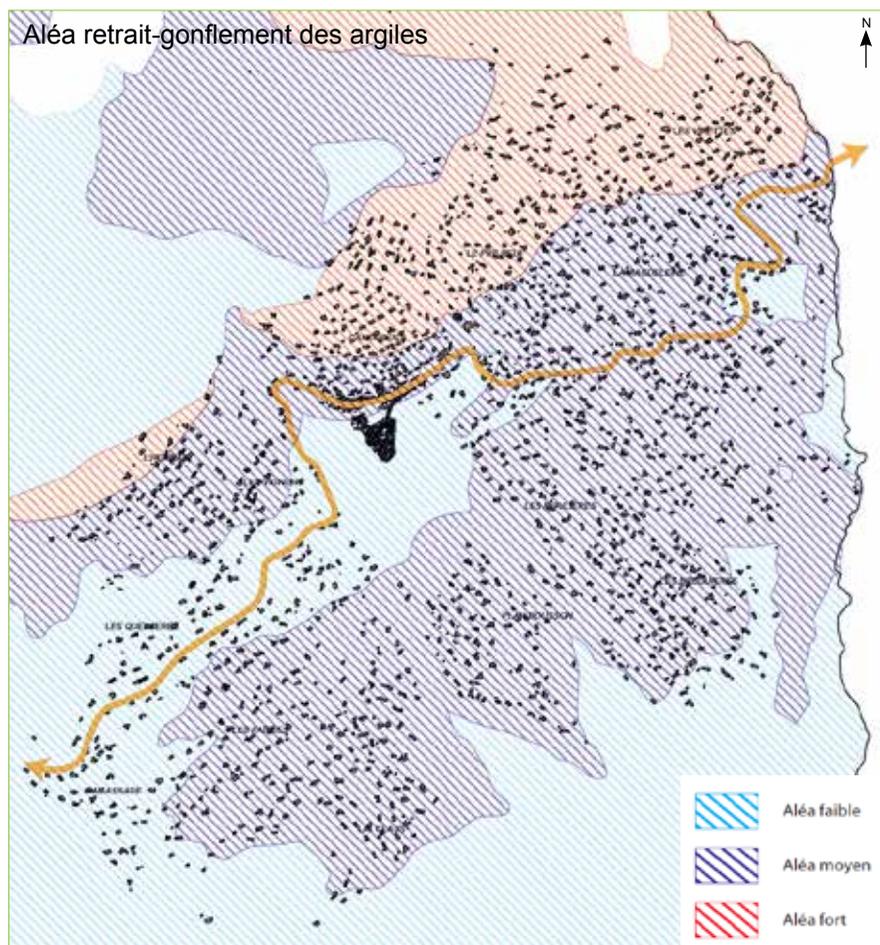
9 - ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

9.2 - Analyse urbaine par entité

Les risques

L'urbanisation proche du centre ancien est soumise à des risques d'incendie de différentes intensités. Les risques les plus forts sont situés en limite communale avec Vence, dans les lieux-dits des Combes et de Malherbe. La frange nord, au pied du Puy de Tourrettes, est également soumise à un risque élevé. Dans ces secteurs de risques forts, la règle générale est l'inconstructibilité. Dans les autres zones, des conditions particulières sont autorisées.

De même, des aléas retrait-gonflement des argiles ont été déterminés sur la commune. Toute la partie nord du secteur est concernée par un aléa jugé fort.



9 - ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

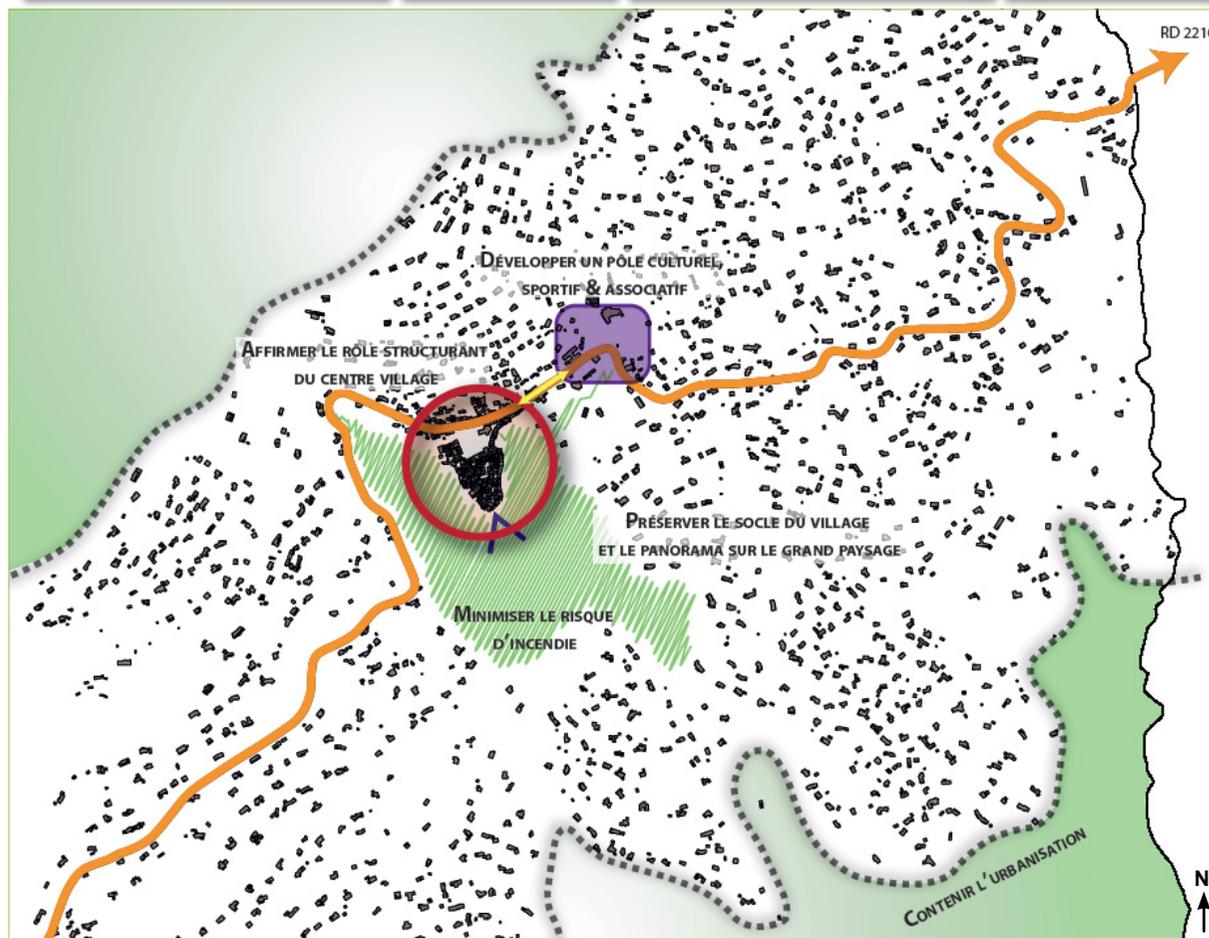
9.2 - Analyse urbaine par entité

Constats :

- > Tendance au mitage
- > Perte de la typologie locale
- > Risques d'incendie de forêt, notamment en limite avec Vence et sur le socle du village médiéval
- > Fort aléa de mouvement de terrain au nord du centre ancien

Enjeux :

- > Conforter les fonctions centrales du village
- > Développer le pôle secondaire au Pré Neuf
- > Contenir l'urbanisation dans les limites actuelles
- > Favoriser la réhabilitation de l'habitat
- > Protéger les grands ensembles géologiques (lauves)
- > Minimiser le risque incendie



9 - ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

9.2 - Analyse urbaine par entité

ENTITÉ 2 : LE HAMEAU DE PONT DU LOUP

Le hameau de Pont du Loup, à cheval entre la commune de Gourdon et celle de Tourrettes-sur-Loup, se caractérise par la présence marquée de l'ancien viaduc se distinguant par les piles qui enjambaient le Loup. Il permettait aux trains des chemins de fer ligne Nice – Meyrargues. Le tracé de l'ancienne ligne, abandonnée en 1950, est encore nettement lisible dans le paysage.

Lieu très prisé au début du siècle, le hameau était le point de départ pour de nombreuses excursions touristiques et pèlerinages – Cascade de Courmes, Saut du Loup, Ermitage de Saint-Arnoux... –. Un hôtel de prestige, « La Réserve », permettait d'accueillir les voyageurs.

Aujourd'hui, le hameau a quelque peu perdu de son attractivité. Le viaduc est en grande partie détruit, et l'hôtel est en train d'être transformé en logements.

Seule la confiserie Florian, au pied du viaduc, créée en 1949, continue à rencontrer un franc succès. Spécialisée dans la fleur cristallisée, plusieurs ateliers se visitent, expliquant les procédés de fabrication. Un parking et des restaurants/bars/tabac complètent l'offre. Enfin, une école intercommunale est présente sur le territoire de Gourdon.



D'un point de vue environnemental, les nombreuses protections (Site classé, Natura 2000) témoignent de la qualité du site.



9 - ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

9.2 - Analyse urbaine par entité

Les réseaux

Le réseau d'alimentation en eau potable du hameau de Pont du Loup a de bonnes capacités. Cependant, à mesure que l'on s'en éloigne, le diamètre des tuyaux diminue et est inférieur à 100 mm.

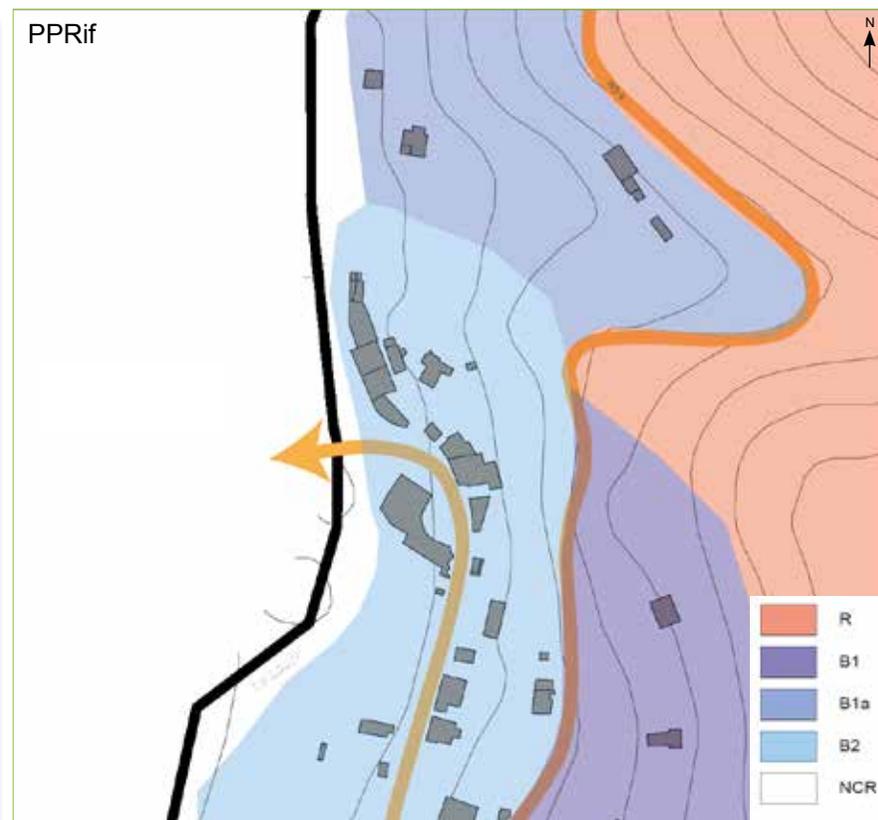
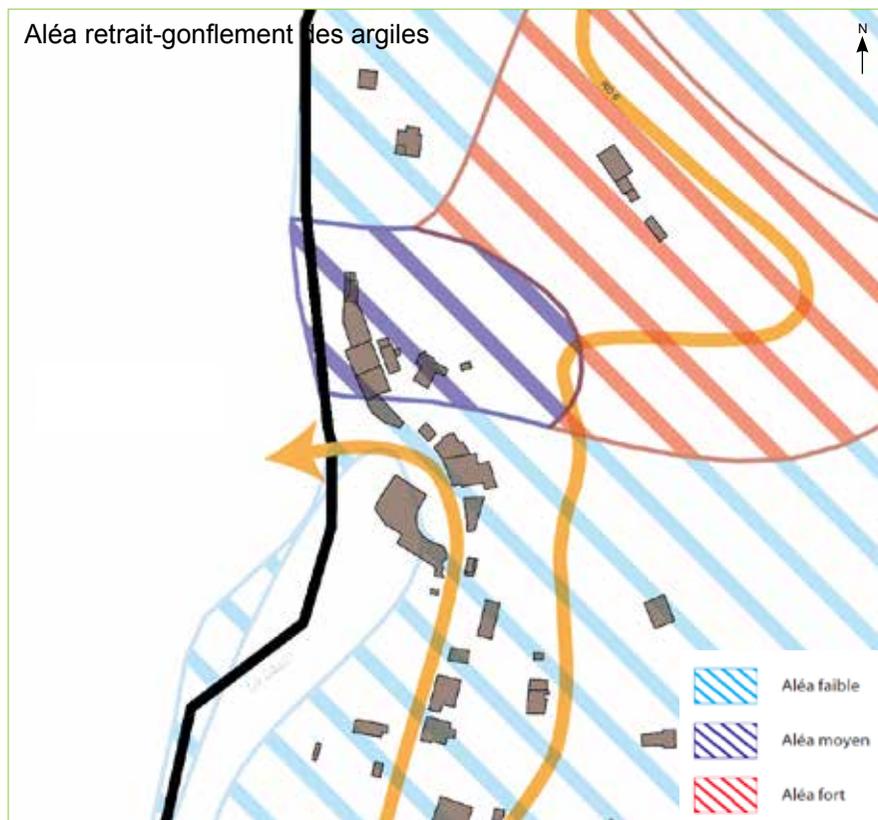
Le hameau est raccordé au réseau d'assainissement collectif depuis 2013.

Les risques

Le cours d'eau du Loup est sujet à des inondations. Il est cartographié dans le PPRi en zone rouge.

Le hameau est également soumis à des risques d'incendie – B2 –, plus intenses au delà de l'ancienne voie ferrée.

Enfin, un aléa modéré au niveau de la confiserie Florian en terme de retrait-gonflement des argiles a été déterminé.



9 - ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

9.2 - Analyse urbaine par entité

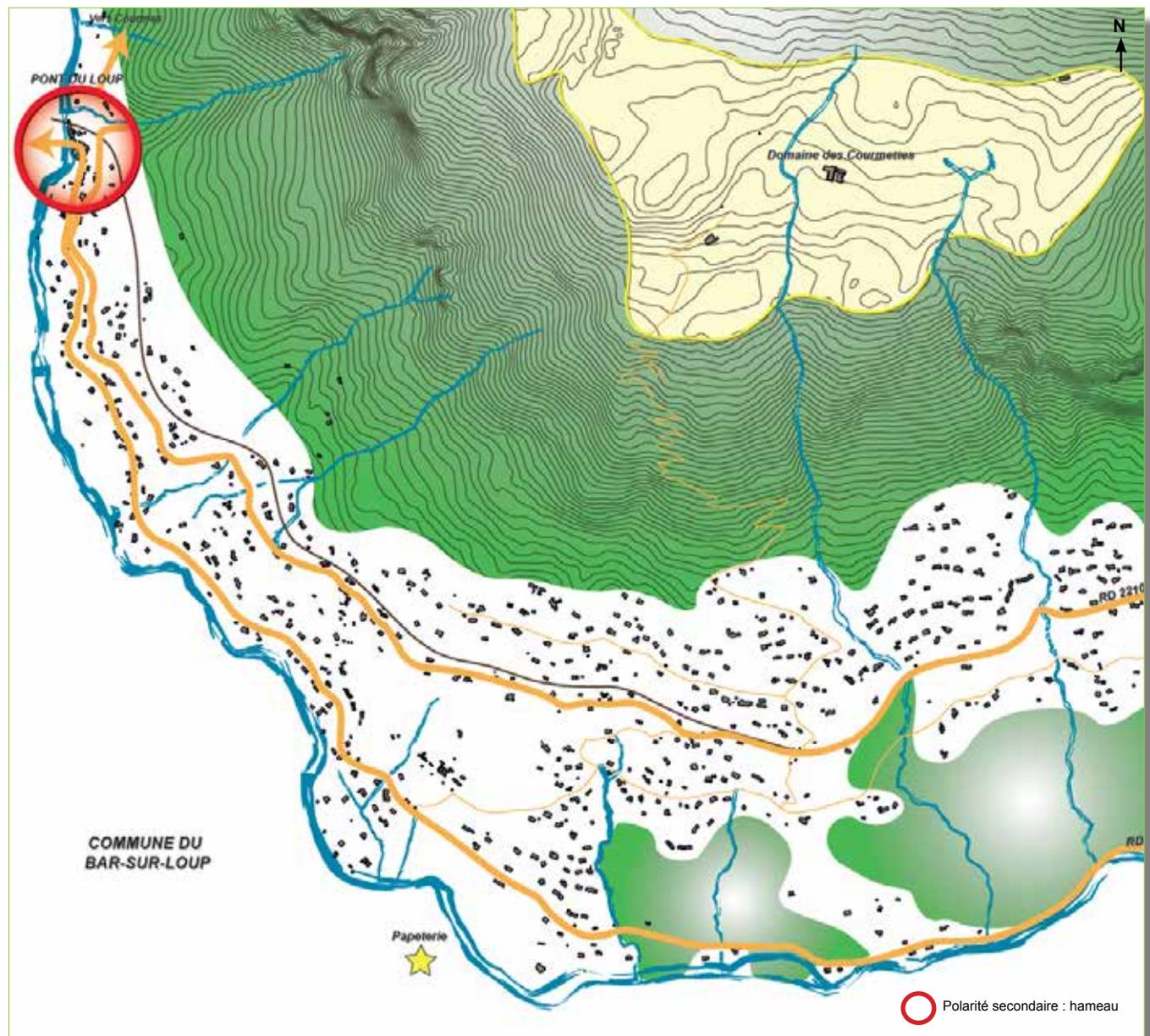
ENTITÉ 3 : LES GORGES DU LOUP

L'urbanisation du hameau de Pont du Loup se poursuit le long des rives du cours d'eau et de part et d'autre de la RD 2210 et RD 6 cette dernière permet de rejoindre la commune de La Colle-sur-Loup.

Le débit torrentiel du Loup a creusé les collines de gorges encore sauvages. Il forme, dans sa partie basse, une vallée à fond plat soumise aux inondations.

Patrimoine naturel paysager remarquable, le Loup est soumis à une pression touristique grandissante qui met en danger les ripisylves.

Une ancienne papeterie, localisée sur la commune du Bar-sur-Loup, témoigne de l'importance de la rivière dans le patrimoine culturel et identitaire du territoire. Aujourd'hui délaissé, le site fait l'objet d'une réflexion en termes d'accueil de loisirs. Projet d'ensemble dans l'aménagement du territoire intercommunal (Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis), la réflexion pourra s'étendre sur les terrains situés sur l'autre rive du Loup, au Pra Long, sur la commune de Tourrettes-sur-Loup.



9 - ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

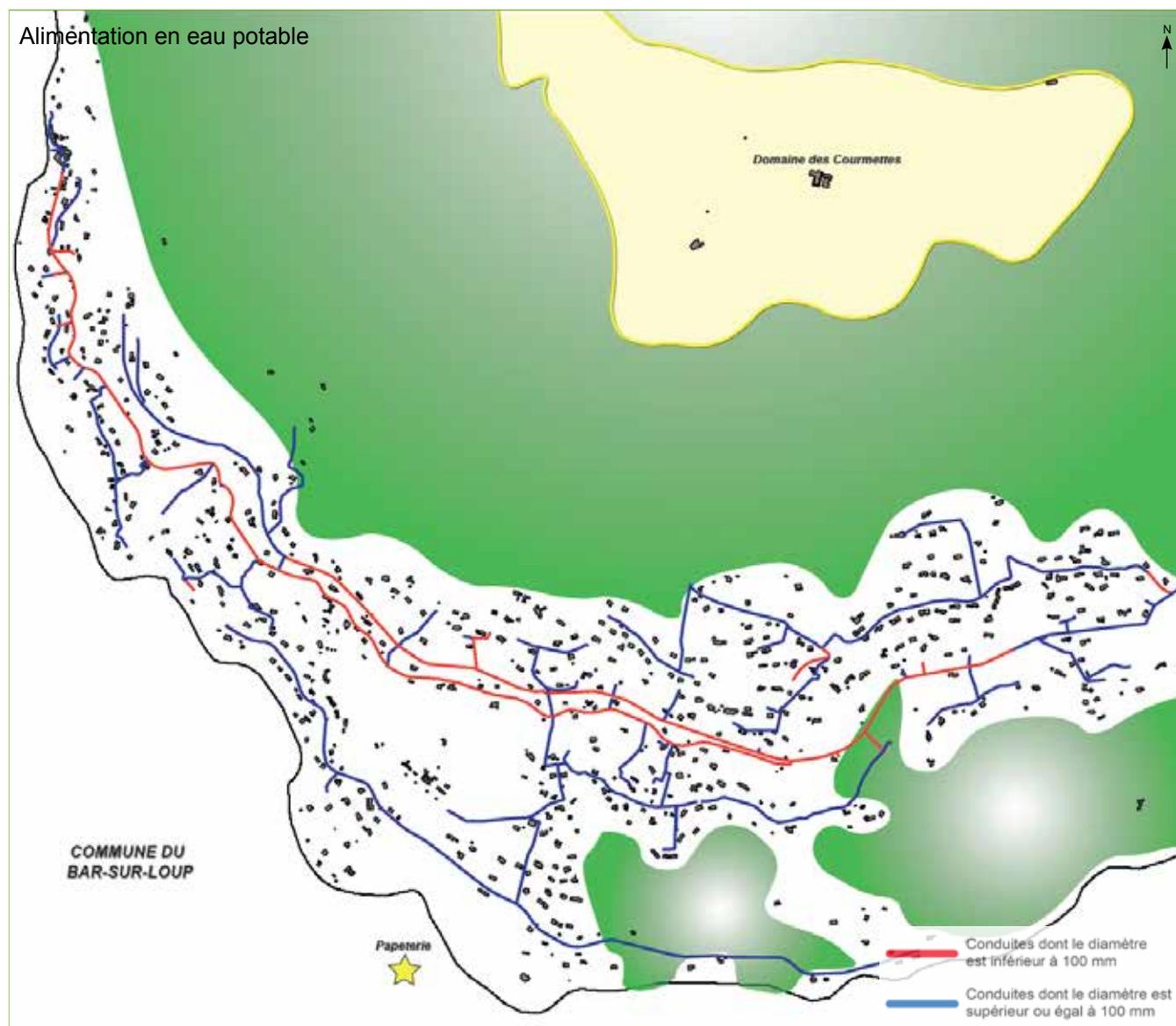
9.2 - Analyse urbaine par entité

Les réseaux

L'ensemble des habitations le long des rives du Loup et au hameau de Pont du Loup sont desservies par le réseau d'alimentation en eau potable. Celui-ci, de par ses capacités, permettrait une extension de l'urbanisation.

Seules les habitations de part et d'autre de la RD 2210 sont desservies par un réseau d'un diamètre inférieur à 100 mm.

Des travaux d'extension des réseaux d'assainissement et d'eau potable sont actuellement en cours sur le secteur. La cartographie ci-contre n'en fait pas encore effet.



9 - ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

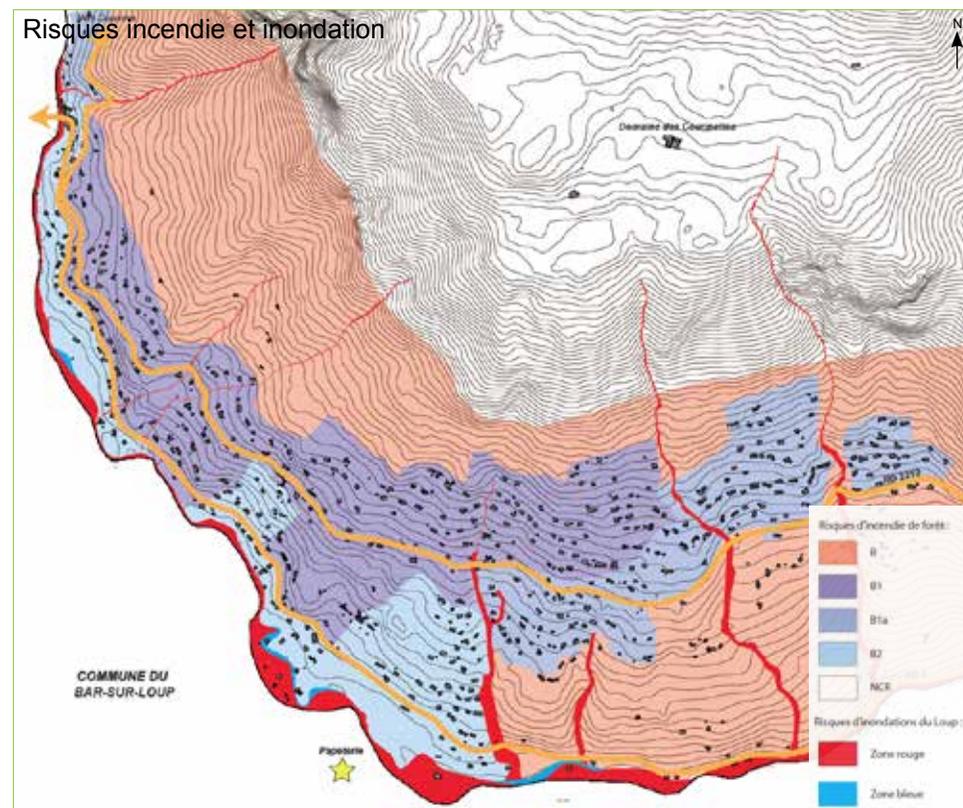
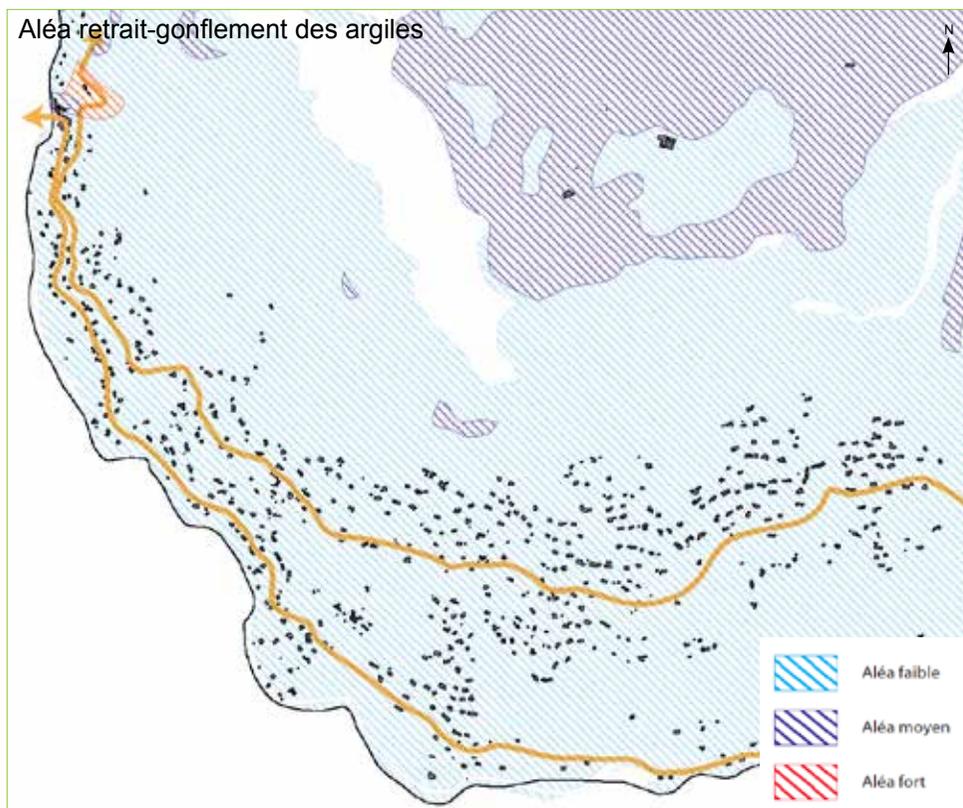
9.2 - Analyse urbaine par entité

Les risques

La rivière du Loup, de part son caractère torrentiel méditerranéen, peut provoquer des inondations. L'ensemble des rives du Loup est soumis à un risque fort, cartographié en rouge dans le PPRI. Les occupations et utilisations du sol y sont très limitées et les secteurs doivent respecter certaines prescriptions.

En parallèle, la forte végétation qui s'étend progressivement dans la vallée apporte des risques d'incendie. Une majorité des habitations qui se situe dans ce secteur sont placées en zone B1 du PPRIF. Des mesures obligatoires de débroussaillage autour des habitations y sont définies.

Enfin, un aléa retrait-gonflement des argiles, de niveau élevé, a été déterminé au nord-est du hameau de Pont du Loup. Le reste du secteur est d'aléa faible.



9 - ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

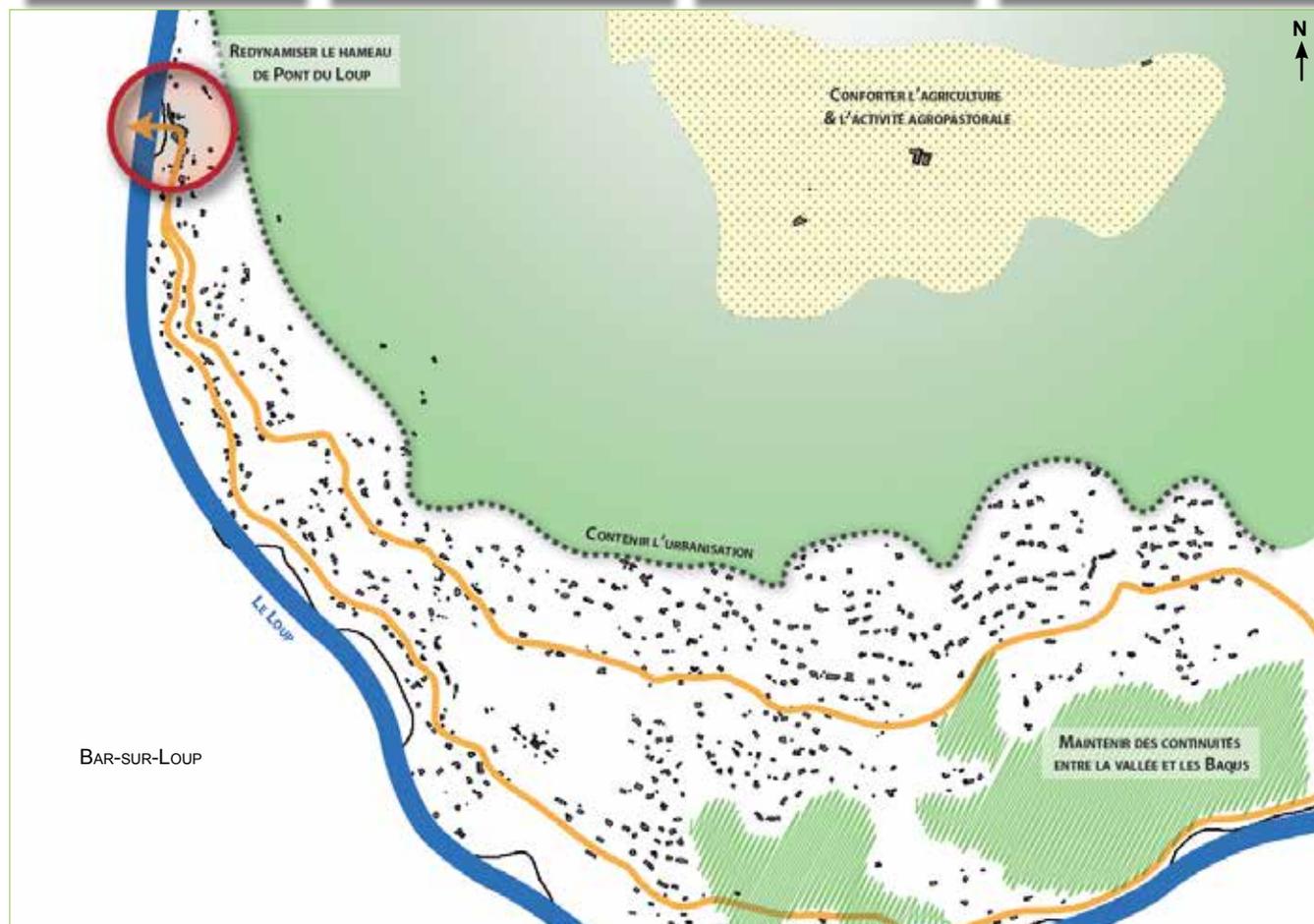
9.2 - Analyse urbaine par entité

Constats :

- > Un hameau un peu moins attractif, en lien avec la commune de Gourdon
- > Une extension linéaire de l'urbanisation, en direction de La Colle-sur-Loup
- > De forts risques naturels, notamment d'inondation le long du Loup et d'incendie de forêt
- > Un cadre naturel et paysager remarquable

Enjeux :

- > Redynamiser le hameau de Pont du Loup en synergie avec le hameau de Gourdon (étude en cours conduite par la CASA)
- > Prendre en compte les projets d'aménagement de l'ancienne papeterie sur la commune de Bar-sur-Loup au secteur du Pra Long
- > Préserver les espaces naturels et maintenir les continuités entre la vallée du Loup et les Baous
- > Prendre en compte les PPR dans l'aménagement



9 - ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

9.2 - Analyse urbaine par entité

ENTITÉ 4 : LES VERSANTS CULTIVÉS DES PUYs

Avant d'arriver aux points culminants de la commune de Tourrettes-sur-Loup, une série de replats, aux alentours de 800 mètres d'altitude, accueillent plusieurs exploitations agricoles.

En contrebas du Pic de Courmettes, qui culmine à 1 248 mètres, un grand plateau abrite le Domaine des Courmettes.

Petit château campagnard du 18^{ème} siècle, auquel se sont ajoutées des constructions plus récentes, sa vocation première était avant tout agricole. Autour de la maison, de grands prés sont bordés d'arbres pluri-centenaires.

D'abord transformé en sanatorium puis en maison d'accueil des Éclaireuses, la gestion du domaine agricole et forestier est, depuis 2008, confiée à l'Association A Rocha par la propriétaire : Association Amiral de Coligny, qui se consacre à la conservation de la nature.

Les 600 hectares du plateau du Domaine de Courmettes sont répartis en prairies naturelles (environ 15 hectares), utiles pour le pâturage des 500 brebis de la ferme des Courmettes et pour le foin. Le reste du domaine est essentiellement constitué de bois, idéal pour la diversité de végétation qui permet de nourrir le troupeau.

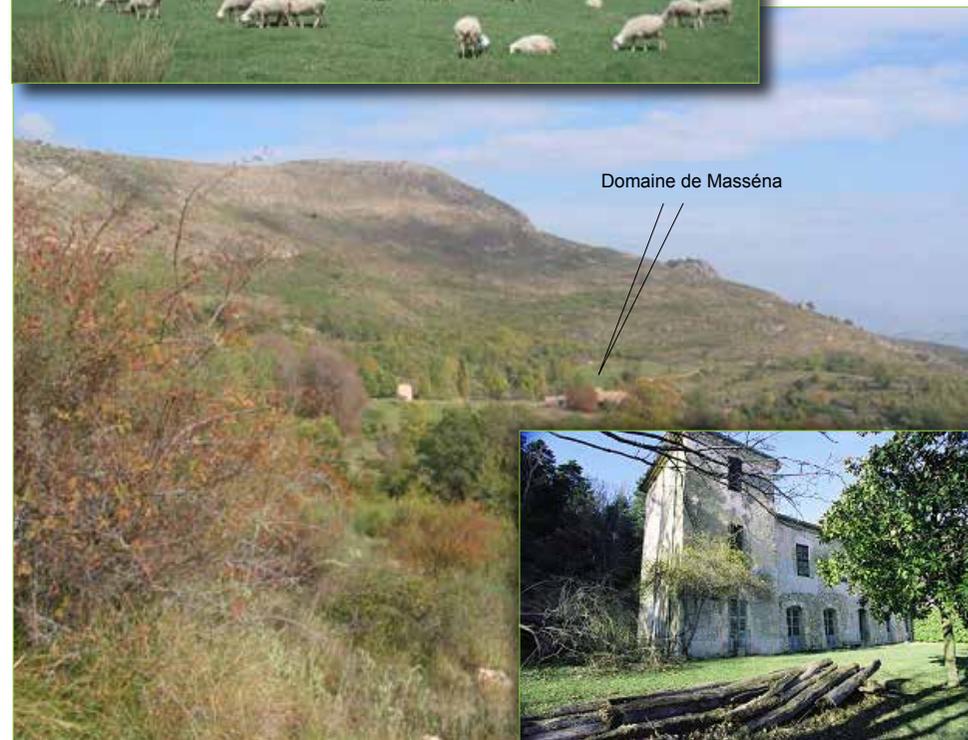
Plus à l'Ouest, le Domaine de Masséna (Château du Caire) fait parti du patrimoine architectural et agricole de la Côte d'Azur. Situé au sommet de la route du Caire, le Domaine, auquel s'ajoute une ferme, a une superficie de 120 hectares. Il est constitué essentiellement d'herbages. La ferme a, pendant de nombreuses années, servi de centre hippique.

Constats :

- > Fermeture du paysage en raison de l'exode rural
- > Reconquête forestière et fermeture des espaces

Enjeux :

- > **Conforter l'agriculture**
- > **Développer le tourisme vert et le tourisme archéologique**



9 - ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

9.2 - Analyse urbaine par entité

ENTITÉ 5 : LES CRÊTES DOMINANTES ET LES PLATEAUX

Comme de nombreux villages de l'arrière pays, les lignes de crêtes structurantes sont importantes dans la perception de l'espace.

La commune de Tournettes-sur-Loup possède son baou, comme tous les villages du pays Vençois. Celui-ci est dominé par la crête et le Puy de Naouri (1 024 mètres) et par le plateau du Caire.

Plus à l'ouest, le Pic de Courmettes culmine à 1 248 mètres d'altitude. Il présente des escarpements orientés nord-ouest, contrairement à la plupart des pics alpins qui tournent leurs falaises vers le sud.

Tout au nord de la commune, le Puy de Tournettes permet d'avoir des points de vue remarquables sur l'ensemble de la côte et sur le village. Les hauts plateaux, façonnés par l'agriculture et le pastoralisme, sont fréquentés par de nombreux promeneurs.

Paysage karstique, la dynamique paysagère des plateaux est celle d'espaces ouverts. Ceux-ci tendent cependant à se fermer, en raison d'une perte de vitesse de l'activité agropastorale et de la reconquête forestière.

Enjeux :

- > **Maintenir les points de vue sur la côte et le village**
- > **Conforter l'activité agropastorale**
- > **Développer le tourisme vert et le tourisme archéologique**
- > **Gérer les risques naturels**

